

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SEANCE DU JEUDI 21 JANVIER 2021

**Le Conseil d'arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 17h, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Elu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints :

Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, Mme Joséphine LANFRANCHI, M. Jean-Pierre CORSIA.

Conseiller·e·s de Paris :

Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Anne HIDALGO, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, M. Jean-François MARTINS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseiller·e·s d'arrondissement :

Mme Nadine BLANCHARD, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, Mme Béatrice PIPITONE, M. Aymeric DE TARLE, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX

Pouvoir

Mme Florence MARSCHAL à M. Jean-Pierre CORSIA

À 17h05, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Mesdames et messieurs, bonsoir. Ils arriveront en cours de séance donc Mme Florence MARSCHAL donne pouvoir à M. Jean-Pierre CORSIA, M. Christophe HARNOIS à M. Jérôme MEYER, et Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Lucie SOLEM.

Je vous propose de débiter cette première séance de cette nouvelle année, que je vous souhaite très profitable. Je pense que nous nous sommes tous souhaité que 2021 soit plus agréable que 2020. Je ne suis pas sûr qu'elle en prenne tout de suite le chemin, mais c'est le vœu que je forme. »

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

11202101 – Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire : « Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Mme Lucie SOLEM. Je ne vois pas d'opposition. Je vous remercie. »

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX DE SEANCE

11202102 – Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2020

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

11202102 – Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Pas d'opposition ? Je vous remercie. »

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GEREES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2020

M. le Maire : « Nous abordons une communication récurrente, celle sur les occupations temporaires des salles que gère notre Conseil. Comme à chaque mandature, le Conseil donne délégation au maire pour la gestion des salles municipales. Nous rendons compte de cette délégation chaque année et c'est Mme Rosalie LAMIN, première adjointe, qui va présenter cette communication. »

Mme LAMIN : « Merci M. le Maire. La délibération du 2 juillet 2018, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces

gérés par les conseils d'arrondissement, prévoit dans son article 12 que le Maire donne communication une fois par an des occupations temporaires accordées.

Les salles et lieux concernés sont les suivants :

- Salle Henri Mortier
- Salle d'attente des mariages
- Salle des mariages
- Salle des fêtes
- Salle Sedaine
- Salle Roussel
- Salle Olympe de Gouges
- Parvis de la salle Olympe de Gouges
- Salle Jean Aicard
- Cour de la mairie

En raison de la situation sanitaire, les salles de la Mairie ont été bien moins occupées que les années précédentes.

Pour l'année 2020, 48 conventions d'occupations temporaires de salles ont été signées (133 en 2019) dont

- 33 conventions passées avec des associations (79 en 2019)
- 14 conventions passées avec des directions de la Ville de Paris, l'Éducation nationale et des établissements publics (40 en 2019)
- 1 convention passée avec des partis ou des associations politiques (3 en 2019)

Sur les 48 conventions signées, 43 l'ont été à titre gracieux (125 en 2019) et 4 ont fait l'objet de la tarification prévue par les délibérations DUCT des 15 et 16 octobre 2012 puis DDCT du 2 juillet 2018 (8 en 2019).

Les associations et structures qui ont dû payer une occupation de salle sont l'association Terramicales, l'Association des Artisans et Artisans d'Art du 11^e arrondissement, le Judaïsme en mouvement et le Parti Communiste français – section du 11^e. Ces sommes sont versées sur la dotation d'animation locale. Merci. »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation très claire et complète. Le Groupe Écologiste du 11^e souhaitait prendre la parole. Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Merci Rosalie pour la présentation de ces occupations des salles municipales. Tu ne nous as pas indiqué, nous semble-t-il, le montant des redevances globales perçues en 2020. Je pense que ce qui serait bien pour une information encore plus transparente, ce serait une vision globale sur toute la mandature précédente pour savoir comment les salles ont été occupées et faire un récapitulatif pour que les gens comprennent l'évolution. C'est vrai qu'en 2020 il n'y a pas eu beaucoup de locations et d'occupations malheureusement, mais il y a eu des années où ce montant était important comme en 2019 (34.000 €).

Il serait également intéressant d'avoir les montants des locations des différentes salles. »

M. le Maire : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je redonne la parole à Mme Rosalie LAMIN. »

Mme LAMIN : « La recette globale des locations 2020 s'élève à 13.550 €, contre 34.270 € en 2019. Je n'ai pas les détails concernant les années précédentes, mais les animations organisées lors de toutes ces années ont engagé des coûts. Donc cette dotation d'animation locale doit servir aux citoyens et nous sert à accompagner nos concitoyens dans tout ce qu'ils ont envie de faire pour leur arrondissement. Ce budget est là pour ça. Malheureusement nous subissons la crise, donc nos prochains projets vont vraiment être revus à la marge. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je précise que les tarifs des locations sont les mêmes pour tous. Ils ont été adoptés par délibération du Conseil de Paris et cela permet d'avoir une seule politique parisienne de location des salles municipales et non une tarification selon les envies des maires d'arrondissement. Notre Conseil d'arrondissement a émis un avis favorable à ces délibérations. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous communiquer les grilles qui ont été mises à jour en 2018 (la précédente datait de 2012), ce qui démontre que nous actualisons ces tarifications en fonction de l'évolution du coût de la vie.

En outre, nous avons un nouveau dispositif depuis l'année dernière. Comme l'a bien dit Mme LAMIN, ces sommes permettent d'abonder la dotation d'animation locale. Donc c'est ce qui sert à financer toutes les activités qu'on organise dans l'arrondissement. Avant, le dispositif alimentait ce qu'on appelait les « fonds du Maire ». C'était une ligne de subvention dont la Ville de Paris était comptable, mais c'est le maire d'arrondissement qui, en opportunité, déterminait l'affectation de ces fonds aux associations qui demandaient des subventions. Il s'agissait essentiellement de « saupoudrage » car il s'agissait d'une ligne de 30.000 € environ pour les 500 associations actives du 11^e. Nous répondions aux demandes quand une association lançait un appel au secours parce que les crédits ont été trop consommés, on venait alors avec ces fonds colmater les brèches. Nous donnions également un coup de pouce aux associations qui avaient de beaux projets mais qui se réveillaient tardivement.

Ce dispositif dépendait beaucoup de la disponibilité des salles et de leur location. Les recettes étaient donc variables d'un arrondissement à l'autre, ce qui faisait que l'égalité entre les arrondissements n'était pas totalement garantie par ce mécanisme. Avec ce nouveau dispositif qui reverse les recettes à la dotation d'animation locale, il permet de les inscrire dans les budgets gérés par la Direction Générale des Services pour nos actions locales. »

COMMUNICATION SUR LE PRE-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT CITOYEN

M. le Maire : « Nous passons à la seconde communication. Il s'agit d'une proposition qui va nous conduire à mettre en œuvre un de nos engagements importants de mandature, à savoir la mise en place d'un pré-conseil citoyen qui permettra aux habitantes et habitants de venir interagir avec les élus avant le conseil d'arrondissement. Je donne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. »

M. CORSIA : « Merci M. le Maire. Nous allons expérimenter la mise en place d'une nouvelle instance de démocratie participative : le pré-conseil d'arrondissement citoyen.

Cette initiative dans sa forme et dans son contenu est inédite au niveau des arrondissements à Paris. Elle constitue l'acte 3 de la participation citoyenne. Nous avons d'abord eu l'acte 1 par la consultation et la concertation avec les instances de démocratie locale, que vous connaissez bien, puis l'acte 2 par la décision citoyenne au niveau du Budget participatif. Aujourd'hui, nous décidons d'aller plus loin en

proposant aux citoyens de se mettre dans la peau d'un conseiller d'arrondissement et de débattre les sujets à l'ordre du jour des séances du conseil municipal.

Quelle est la nécessité d'une telle instance ? Selon les théoriciens de la démocratie délibérative, pour qu'une décision soit légitime, il ne suffit plus que l'autorité qui la prend soit elle-même autorisée ou légitime, mais que tous ceux que cette décision concerne aient pu participer à sa conception ou à sa discussion. Nos délibérations auront donc plus de légitimité si elles sont soumises à l'avis et au questionnement des citoyens en respectant autant que possible l'organisation et les procédures du conseil d'arrondissement.

Nous donnons suite ainsi à l'un de nos engagements pour la nouvelle mandature, en prolongement d'une action déjà mise en place par la Ville de Paris avec le Conseil de Paris citoyen, suite à un vœu adopté en février 2019. Expérimentées pour la première fois en mars 2019, les séances du Conseil de Paris sont désormais précédées d'un débat avec les Parisiennes et les Parisiens, au sein même de la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. Une réflexion est aujourd'hui en cours pour revoir l'organisation du pré-conseil de Paris citoyen. Tous les volontaires peuvent y participer, dans la limite des places disponibles. Installés aux places des conseillères et conseillers de Paris, les habitants peuvent alors prendre la parole et donner leur avis sur les sujets à l'ordre du jour du futur conseil, s'exprimer sur la politique municipale, émettre des questions, exprimer des propositions ou critiques, afin de contribuer à éclairer les travaux de l'assemblée délibérante.

Nous avons déjà mis en œuvre lors de la précédente mandature le droit d'expression et d'interpellation des élus en offrant la possibilité aux habitants du 11^e de poser des questions directement en séance à la fin du conseil d'arrondissement.

Je rappelle également le droit d'expression en conseil d'arrondissement du CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) qui permet aux associations d'interpeller les élus plusieurs fois par an.

Cette nouvelle instance de participation citoyenne va démarrer avec le prochain conseil d'arrondissement du 1^{er} mars. Elle va être testée selon plusieurs formats pour s'inscrire ensuite dans la durée avec un dispositif d'évaluation. Elle aura pour objectif de proposer un nouveau droit d'expression mais également de permettre d'accéder à des connaissances et à une meilleure compréhension du fonctionnement et de la prise de décision au sein du conseil d'arrondissement avec son déroulé, ses rituels, le respect du temps de parole, l'écoute et la bienveillance souhaitée des propos. Cette appropriation des débats par les citoyens peut être le gage d'une démocratie partagée qui renforcera l'acceptabilité et l'adhésion des décisions nous prenons collectivement.

Comment fonctionnera ce pré-conseil d'arrondissement citoyen ? La première séance d'expérimentation est programmée lors du prochain Conseil d'arrondissement, du lundi 1^{er} mars 2021 qui démarre à 17h.

S'agissant d'un jour de rentrée de vacances scolaires, nous proposons que le pré-conseil d'arrondissement citoyen se réunisse le même jour, pendant une heure, de 16h à 17h. Une nouvelle expérimentation sera proposée en amont de la séance suivante du Conseil d'arrondissement, la veille ou l'avant-veille ce qui permettra de disposer de plus de temps pour débattre avec les habitants et d'intégrer au mieux leurs avis dans nos échanges le jour de la séance du conseil.

Pour cette première expérimentation, un appel à candidatures sera lancé la semaine prochaine sur le site internet de la Mairie du 11^e et sera notamment relayé aux habitantes et aux habitants par la newsletter et le journal de la Mairie. L'appel à candidatures sera ouvert jusqu'au 21 février à toute

personne résidant, étudiant ou travaillant dans l'arrondissement, sans distinction de nationalité et à partir de 7 ans (mêmes conditions que pour la Carte citoyenne).

Le nombre de participants sera néanmoins limité, notamment par la capacité d'accueil de la salle des fêtes, en respectant les mesures de distanciation sociale. Selon les restrictions en vigueur, la séance du pré-conseil pourrait avoir lieu à distance.

Les participants recevront une confirmation d'inscription dans les jours suivants la fermeture de l'appel à candidatures, puis, après la tenue du bureau municipal, l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement accompagné d'une synthèse des délibérations.

Les participants seront alors invités à adresser la ou les questions qu'ils souhaitent poser aux élus de l'arrondissement, par mail, jusqu'au lundi 1^{er} mars matin. Les questions devront porter sur des délibérations à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement et/ou sur la politique municipale, en lien avec les compétences du Conseil d'arrondissement. Les questions ayant trait à des problématiques d'ordre individuel seront traitées en dehors du pré-conseil.

La durée de la séance étant limitée, le nombre de questions sera également limité à 10 afin de permettre un échange entre les élus et les participants.

Les élus rapporteurs et rapporteuses des délibérations répondront aux questions les concernant. En cas d'absence des élus concernés, la réponse pourra être apportée par un ou une élue de l'équipe municipale. Les questions portant sur les délibérations seront traitées d'abord. Aussi, les questions portant sur une même délibération seront regroupées et feront l'objet d'une réponse globale.

Une réponse sera apportée pendant le conseil d'arrondissement ou par écrit aux questions qui n'auront pas pu être traitées dans le temps imparti du pré-conseil.

L'expérimentation fera l'objet d'une évaluation après chaque séance du pré-conseil, selon des critères en cours de définition. Nous avons déjà identifié plusieurs critères à confirmer et à affiner : le nombre de candidats et la représentativité des participants, le renouvellement des candidats à chaque séance, la typologie des questions posées, la participation des élus, la faisabilité technique, la communication et l'information aux participants.

Nous espérons une participation importante des habitantes et habitants du 11^e pour ce moment d'échange et de partage d'informations, utile pour enrichir le débat au sein du conseil d'arrondissement.

Nous sommes évidemment preneurs de toute proposition permettant d'améliorer cette démarche. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette belle communication dont il va falloir qu'on se saisisse mais surtout que les habitants se saisissent. Qui souhaite prendre la parole ? M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Au nom du Groupe Écologiste, je remercie Jean-Pierre CORSIA pour sa présentation de l'expérimentation du pré-conseil citoyen, à l'élaboration de laquelle le Groupe Écologiste a participé activement. Je remercie aussi tous les collègues qui ont participé pour les travaux réalisés dans un temps assez court et qui ont permis de nous retrouver sur une grande partie des modalités de cette expérimentation.

Chers collègues, nous devons réussir cette expérimentation. Et pour cela, nous avons un enjeu de bien communiquer sur celle-ci pour que chacun puisse se l'approprier. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Mais c'est aussi la raison pour laquelle je voudrais m'adresser aujourd'hui à celles et ceux qui nous suivent en direct ou qui nous écouteront par la suite : que vous soyez habitante ou habitant de l'arrondissement, que vous y travailliez ou que vous y étudiez, que vous soyez de nationalité française ou étrangère, que vous soyez adulte ou mineur, que vous participiez déjà aux instances de démocratie participatives de l'arrondissement ou pas, que vous ayez l'habitude des débats publics ou que vous soyez novice en la matière, nous vous invitons vivement à vous emparer de ce nouvel espace de participation citoyenne. C'est un moment important de démocratie participative que nous vous proposons ici, et assez inédit comme cela a été dit, qui a vocation de rapprocher les citoyennes et les citoyens de leurs élus et d'accroître leur pouvoir de décision sur les choix qui les concernent. Alors si vous avez des choses à dire sur l'arrondissement, si vous avez des idées et des propositions à partager, si vous souhaitez présenter un projet en rapport avec les points mis à l'ordre du jour du Conseil, saisissez-vous de cet espace, interpellez vos élus, interpellez-nous. Nous sommes prêts à vous répondre en toute transparence pour instaurer ce débat pluriel si indispensable à notre démocratie locale.

Ce pré-conseil citoyen, nous proposons de le dénommer l'« Agora du 11^e » car finalement c'est le lieu où nous pourrions échanger sur les sujets de la cité. Nous allons mener cette expérimentation sur plusieurs séances du Conseil d'arrondissement pour décider ensemble du meilleur format à retenir. Le Groupe Écologiste tient à ce temps où nous pourrions évaluer, avec vous, cette expérimentation avec des critères définis à l'avance. Les acteurs du quartier doivent aussi participer à la définition de ce nouveau format de démocratie participative.

Alors aidez-nous à en faire une réussite. C'est aussi à vous de faire vivre cette nouvelle agora. Nous vous donnons donc rendez-vous le 1^{er} mars. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Le 1^{er} mars à 16h effectivement. Merci pour votre propos et cet appel à la population auquel tous les élus ici présents souscrivent sans réserve. Comme cela vient d'être dit, il me semble important que nous nous fassions tous l'écho de cette nouvelle initiative pour en faire un succès dès le 1^{er} mars.

Il y aura une première tentative qui sera suivie par d'autres, au cours desquelles on essaiera d'améliorer le dispositif pour arriver à quelque chose qui fonctionne le mieux possible dans cette interaction entre les élus et les habitants. Merci Jean-Pierre CORSIA pour cette proposition et bon courage, nous serons tous à vos côtés. »

HOMMAGE À MME MARIELLE DE SARNEZ

M. le Maire : « Vous souhaitiez intervenir dans le débat, M. POITOUX ? »

M. POITOUX : « Je voulais simplement vous demander exceptionnellement l'autorisation de rendre un court hommage à une élue parisienne qui nous a quitté récemment, Marielle de Sarnez. »

M. le Maire : « Bien sûr. Je ne l'avais pas proposé spontanément car elle n'était pas une ancienne élue ou habitante du 11^e arrondissement et le Conseil de Paris lui rendra bien sûr hommage. Mais si vous souhaitez prendre cet instant, je vous donne très volontiers la parole. En général, nous rendons

hommage en début de séance. N'hésitez pas à nous prévenir à l'avance pour qu'on puisse ouvrir symboliquement la séance de cette manière, ce qui est plus digne pour faire un hommage. »

M. POITOUX : « Je vous remercie M. le Maire. Il est des époques tristes, la nôtre actuellement en fait partie, environnée par le voile de la mort qui rôde avec son cortège d'anonymes emportés chaque jour dans cette course effrénée que nous menons contre le virus. Cette peur, cette tristesse, cette rage souvent, cette résignation face aux mystères de la mort nous a tous saisi il y a quelque jours encore, plus dans sa froide exécution, avec la disparition de Mme Marielle de Sarnez.

Marielle, dont les larmes et les hommages de ses proches compagnons résonnent encore dans notre esprit.

Marielle, infatigable artisane du centre, du dialogue, de la mesure et de l'espérance.

Marielle, vigie de notre République laïque et démocratique à laquelle elle était tant attachée.

Marielle, vous manquerez à jamais à Paris, à la France, à l'Europe.

Sa vie et sa carrière sont une histoire française, à la fois classique et iconoclaste, remplie de panache, de convictions, d'amitiés au long cours et de cette très haute idée de la politique et de l'Europe qui l'honore, qui nous engageait et nous encourageait. Une histoire française comme notre pays aime à les créer : entrée en politique avec un simple diplôme de secrétaire, elle a gravi tous les échelons et gagné de nombreux mandats, sans jamais renier ses convictions. Du Conseil d'arrondissement du 14^e au Conseil de Paris au sein duquel elle siégea longtemps, à l'Assemblée Nationale au Parlement européen où elle fut une soldate résolue d'une Union Européenne souvent bouc émissaire électoral dans notre pays et à laquelle elle n'a jamais tourné le dos.

Marielle était une femme de dialogue, une femme de convictions, une femme de caractère et une femme d'amitié. Je voudrais saluer ici François Bayrou, son frère d'armes politique pendant de si longues années, sa famille ainsi que tous ses compagnons de route avec lesquels elle a construit ce chemin politique si dur et si nécessaire, celui de préférer l'intelligence de la raison, l'esprit et ses lumières, plutôt que le populisme et la démagogie, gangrènes de nos démocraties. Elle l'a prouvé à de nombreuses reprises et c'est aujourd'hui à travers nos engagements et la poursuite de ses combats humanistes et républicains que sa voix de conviction continuera à porter. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci à vous. Je vous propose d'avoir une pensée émue pour Marielle de Sarnez et ses proches. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DEMOCRATIE, CITOYEN·NE·S ET TERRITOIRES

2021 DDCT 8 Adoption de la nouvelle charte du Budget participatif

M. le Maire : « Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour avec l'adoption de la nouvelle charte du Budget participatif. Je passe de nouveau la parole à M. Jean-Pierre CORSIA. Cette séance est placée sous le thème de la démocratie, ce qui est une bonne chose pour commencer la mandature. »

M. CORSIA : « Je vais vous faire une synthèse un peu détaillée car il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte sur l'organisation du Budget participatif et sur ses nouveautés à partir de 2021.

Le Budget participatif permet aux Parisiennes et Parisiens, sans condition d'âge ni de nationalité, de se prononcer directement sur l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville chaque année. Entre 2014 et 2019, les Parisiennes et les Parisiens ont été invités à se prononcer directement sur l'affectation de 5% du budget d'investissement de la Ville : ils ont pu proposer des projets qui, s'ils sont recevables, faisables techniquement et votés, sont mis en œuvre par la Ville de Paris.

Les enseignements retirés de ces six années de mise en œuvre du Budget participatif et les délibérations du Conseil de Paris qui en renforcent l'ambition fondent cette nouvelle charte du Budget participatif de Paris. Les évolutions apportées au Budget participatif visent notamment à l'intégrer dans la démarche plus globale des 25% du budget d'investissement décidés avec les Parisiennes et les Parisiens, ainsi qu'à en renforcer la dimension collective, en particulier lors des phases d'instruction et de réalisation des projets.

La charte est articulée autour de deux grands principes visant à accroître :

- l'ancrage territorial du budget participatif, en affirmant le rôle joué par les maires d'arrondissement dans la réussite de ce dispositif. Les maires coordonnent le budget participatif à l'échelle de leur arrondissement, avec le concours des directeurs de développement de la vie associative et citoyenne et des équipes de développement local.
- l'association des Parisiennes et Parisiens à toutes les phases du Budget participatif. Ce principe précise les engagements de la Ville envers les Parisiennes et Parisiens : renforcer le pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens, renforcer l'égalité d'accès et l'inclusion, et contribuer à l'émancipation citoyenne.

La déclinaison concrète de ces principes est organisée selon les axes suivants :

1. Une plateforme unique de dépôt des propositions. Les propositions sont recueillies sur la plateforme numérique dédiée au Budget participatif. L'accès à cette plateforme nécessite un compte « Mon Paris ». Les porteurs de propositions sont identifiés sur la plateforme numérique soit comme habitants, soit comme représentants d'un collectif (conseils de quartier et associations). Chaque proposition doit respecter un formalisme minimal. Il est proposé aux porteurs de projet d'indiquer la méthode d'élaboration de leurs propositions, de justifier de la prise en compte des questions de handicap et d'accessibilité, et d'estimer le coût en fonctionnement.
2. La procédure d'examen des recevabilités des propositions. Il existe quatre critères de recevabilité :
 - relever de l'intérêt général
 - entrer dans le champ de compétences de la Ville de Paris
 - constituer une dépense d'investissement sans générer de dépenses de fonctionnement trop importantes pour la collectivité
 - être déposées à titre individuel ou collectif, quel que soit son âge et sa nationalité.

Les projets de réaménagement de l'espace public (aménagement de places ou de rues) ne seront pas acceptés au Budget participatif, comme cela a déjà été le cas lors des deux dernières éditions. En revanche, les projets relatifs à l'entretien de la voirie, dès lors qu'ils ne nécessitent pas de longues phases d'études et de concertation, sont recevables.

Par ailleurs, dès qu'une démarche participative d'aménagement global d'un quartier, dite « démarche Baudrier », est engagée pour les deux ans à venir, les projets déposés au Budget participatif qui relèvent de ces périmètres et concernent l'espace public, ne sont pas traités dans

le Budget participatif. Ils sont renvoyés en concertation locale mise en place sous l'égide de Jacques BAUDRIER et des maires d'arrondissement. Par exemple, pour le 11^e arrondissement, les quartiers sélectionnés pour 2021 et 2022 au titre de la démarche Baudrier concernent République/Saint Ambroise et Belleville/Saint Maur. L'enjeu consiste à la fois à coordonner les interventions à l'échelle d'un quartier et à alléger la charge de travail des services pour assurer la mise en œuvre des projets lauréats.

3. La co-construction, le regroupement et l'étude d'acceptabilité des projets. Pour associer les habitants à cette étape, les mairies d'arrondissement pourront, en lien avec les conseils de quartier et les associations citoyennes, ouvrir la possibilité de discuter les projets, de les construire collectivement, voire de les regrouper par consensus. Deux types de dialogues sont possibles :
 - la co-construction d'un projet unique à partir de différentes propositions : les porteurs de projets approchants ou complémentaires, pourront être invités par les maires d'arrondissement ou par la Ville à fusionner leurs projets et à co-rédiger un projet commun, permettant de donner davantage de chances au projet unique de remporter le vote.
 - le dialogue d'acceptabilité. C'est un nouvel élément pour ce Budget participatif : le porteur sera invité à amender et enrichir sa proposition à la suite d'un dialogue avec la mairie. Les maires d'arrondissement ou la Ville pourront mener des ateliers de mise en discussion et enrichissement avec les porteurs de projets afin de s'assurer de la concordance avec les ambitions des habitants du quartier et ainsi renforcer l'adhésion au projet. Par exemple, on utilisera des outils comme la marche exploratoire, les ateliers citoyens et les focus groupes.

Après la phase de co-construction et de dialogue d'acceptabilité, les projets pourront être regroupés. Le regroupement des projets est effectué à l'initiative de la Ville ou de la mairie d'arrondissement. Contrairement à la co-construction, les projets regroupés ne sont pas fusionnés, mais réunis sous un seul et même titre pour rejoindre une cohérence géographique ou thématique. Si ce regroupement remporte le vote, chacun des projets qui le composent sera réalisé.

4. L'instruction technique des propositions : les projets sont analysés par les services techniques de la Ville pour vérifier leur faisabilité technique et en évaluer le coût estimé en investissement avec l'impact éventuel sur les dépenses de fonctionnement, lesquelles, si elles ne sont pas importantes, ne constitueront plus un critère d'irrecevabilité.
Les résultats de cette expertise technique sont mis en ligne sur le site du Budget participatif et communiqués aux porteurs de projets.
5. La sélection des projets soumis au vote : les projets jugés recevables et faisables techniquement sont étudiés au sein de commissions spécifiques dites « commissions ad hoc » se réunissant dans chaque arrondissement et à l'échelle de Paris, et qui deviennent maintenant publiques.
À l'issue des commissions, la liste définitive des projets soumis au vote est arrêté par le/la maire d'arrondissement pour les projets d'arrondissement, et par la Maire de Paris pour les projets parisiens.
6. Le vote : tous les participants peuvent voter, sans condition d'âge ni de nationalité. La méthode de vote sera désormais inspirée du jugement majoritaire qui permet une évaluation qualitative par les participants de chaque projet soumis au vote.
Quel est le nombre de projets retenus ? Ceci constitue une nouveauté : un projet lauréat peut concerner un projet isolé ou un regroupement de projets. Il y aura deux projets lauréats

désignés « tout Paris » sur la base d'une thématique annuelle. Pour 2021, la thématique retenue concerne l'invention du monde d'après à Paris.

2 à 5 projets lauréats seront retenus par arrondissement selon leur démographie, avec une bonification pour les quartiers populaires. Pour le 11^e, nous aurons 4 projets lauréats dont un concernant les quartiers populaires.

Chaque projet lauréat disposera pour 2021 d'un financement maximal de 2 millions d'euros. Donc il n'y aura plus d'enveloppe budgétaire décidée et dédiée pour chaque arrondissement sur la base des Investissements d'Intérêts Locaux (IIL), investie en amont du vote et qui donnait lieu à un abondement de la Ville. Les projets sont désormais totalement financés par les crédits d'investissement centralisés.

7. La mise en œuvre des projets lauréats : respect de l'idée originale du déposant et possibilité pour les porteurs de projets de prendre part à leur mise en œuvre.
8. Le suivi des projets lauréats : les projets lauréats sont mentionnés sur le site internet du Budget participatif, avec la création d'une page par projet lauréat où sont présentés le nombre de voix, le budget alloué, l'origine du projet, les modalités de mise en œuvre et l'état d'avancement. Une newsletter dédiée sera rédigée. La souscription à un système de notifications sera possible, ciblée sur certains projets, à l'occasion du vote en ligne. Une signalétique spécifique pour le Budget participatif sera également mise en place.

Pour résumer, le calendrier du futur Budget participatif est le suivant :

- 4 au 28 février 2021 : dépôt des projets
- 1^{er} au 26 mars : analyses de recevabilité
- 29 mars au 7 mai : dialogues d'acceptabilités, de co-constructions et de regroupement
- 29 mars au 11 juin : expertises techniques des services et établissement des listes des projets soumis au vote
- 18 juin au 9 juillet : réunion des commissions ad hoc
- Septembre/octobre : vote
- Décembre : vote du budget en conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris

Pour terminer, le Budget participatif des écoles est suspendu pour l'année scolaire 2020-2021 et sera relancé pour l'année scolaire prochaine. Le Budget participatif des bailleurs sociaux est en cours d'étude.

Je vous demande donc d'adopter la nouvelle charte du Budget participatif. »

M. le Maire : « Merci beaucoup d'avoir fait cette présentation exhaustive. On parle beaucoup de cette charte mais je ne suis pas certain que tout le monde en connaisse bien le contenu. Il était donc très utile de le rappeler. Il y a plusieurs inscriptions, je vais d'abord donner la parole à M. Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Un peu plus de six mois après le début de la mandature, votre majorité a décidé de réviser la charte du Budget participatif. Notre collègue l'a souligné, le Budget participatif s'inscrit dans une évolution positive de la pratique budgétaire qui vient associer plus étroitement les habitants aux décisions financières qui impactent leur vie quotidienne, ce qui a poussé de grandes collectivités territoriales comme la Ville de Paris ou la Région Ile-de-France à se doter de tels dispositifs. Sur ce point-là, nous sommes tous d'accord.

Néanmoins, nous aurions pu souhaiter qu'un bilan par année des projets retenus et mis en œuvre depuis l'installation du Budget participatif soit joint à la présente délibération. Réviser la charte pour la nouvelle mandature à l'aune du retour d'expérience de la mandature précédente présente en effet un intérêt méthodologique certain.

Concernant la délibération 2021 DDCT 8 proprement dite : si nous sommes attachés au principe du Budget participatif, quand nous analysons le projet que vous présentez, nous ne pouvons que remarquer les failles et les nombreuses questions qui apparaissent entre deux superlatifs. Donc nous voulons dès lors attirer votre attention sur plusieurs points :

- Sur la forme. Cette délibération, qui contient des erreurs assez flagrantes de mise en page qui nous empêchent d'en lire une partie, nous demande de nous prononcer sur un projet dont les modalités concrètes du vote pour les projets retenus ne seront définies qu'en avril 2021, soit après son vote par le Conseil de Paris. Donc vous nous demandez un chèque en blanc. Nous commençons à en avoir un peu l'habitude mais ce ne n'est pas notre conception d'un débat serein et constructif que cette thématique mérite.
- Sur le fond, le projet de nouvelle charte s'éloigne tellement de l'esprit de son préambule que ça en devient préoccupant :
 - Sur la part du budget. Vous mettez d'entrée en avant ces fameux 25 % du budget d'investissement de la Ville décidé par les habitants. Mais la communication se garde bien de préciser que ces 25 % engloberont désormais les investissements localisés, ce qui est une subtilité assez inaccessible pour le Parisien qui n'est pas coutumier du budget de la Ville et qui est d'importance puisqu'elle ramène la part du Budget participatif à 5 % du budget d'investissement, soit au niveau présenté par l'ancienne charte. Cette vérité mériterait d'être rétablie dans sa formulation dans la nouvelle charte.
 - Sur le calendrier. En raccourcissant la phase d'élaboration et de présentation d'un mois par rapport à ce qui existait avant, vous causez un préjudice sérieux à cette phase même et à la qualité des projets qui seront soumis au vote, ce qui remet en cause toute la suite du processus. Rajoutons que les conseils de quartier du 11^e arrondissement, qui ont vocation à être des moteurs du Budget participatif (j'y reviendrai un peu plus tard), n'ont toujours pas été réinstallés. Donc pourquoi cette précipitation ? Nous vous demandons le retour à l'ancien calendrier dont la phase de présentation durait jusqu'au 20 mars.
 - Sur le contenu des projets soumis au vote, vous ouvrez une porte qui nous semble un petit peu dangereuse : vous rentrez dans le champ du Budget participatif « les projets relatifs à l'entretien de la voirie, dès lors qu'ils ne nécessitent pas de longues phases d'études, de concertation et de travaux ». Il ne vous aura cependant pas échappé que l'entretien de la voirie relève d'une compétence fondamentale de la Ville, qu'elle exerce au travers de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) qui doit assurer cette mission grâce aux signalements internet et au 3975. Nous ne souhaitons pas voir la Ville de Paris se défaire de ses responsabilités sur un Budget participatif qui, par définition, est impersonnel. Nous vous demandons donc de revenir sur ce point.
 - Sur les acteurs de proximité. En dépit du titre alléchant de votre premier principe, vous faites le choix de les marginaliser. Ainsi, les conseils d'arrondissement, pourtant décisionnaires dans les textes, voient leur marge de manœuvre limitée et leurs investissements localisés disparaître au profit d'une formule centralisatrice. De la même manière, le vote des budgets en décembre,

auparavant fait en conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris, a disparu au profit du seul vote du Conseil de Paris. C'est dommage pour le conseil d'arrondissement. Nous regrettons donc cette tendance centralisatrice.

- Les conseils de quartier, auxquels nous sommes tous très attachés – je connais l'investissement sincère et profond de certains autour de cette table dans les conseils de quartier –, ont naturellement vocation à être moteurs du Budget participatif et ils en ont la volonté. Ils ont donc vocation à être étroitement associés au processus. Il n'en est rien dans cette nouvelle charte et nous trouvons cela dommage, tout particulièrement lorsqu'on considère la perte de vitesse des conseils de quartier du 11^e qu'une telle association gagnant-gagnant pourrait contribuer à redynamiser efficacement.
- Vous faites une proposition sur les modalités de vote, celle du jugement majoritaire qui vise à rechercher un consensus et qui n'est en soi pas inintéressante. Néanmoins, si le vote majoritaire vise à mettre en avant le projet le plus consensuel, il n'est pas dénué d'effets pervers car, pour remporter le jugement majoritaire, il faut non seulement rassembler les avis favorables mais aussi faire chuter les projets concurrents. C'est un effet un peu pervers qui va, selon nous, monter les projets les uns contre les autres, ce qui nuit à la sérénité de l'exercice et à l'apaisement requis par le Budget participatif que nous avons tous en tête.

Pour terminer, j'ai une observation technique : dans le paragraphe n° 5, sur la sélection des projets soumis au vote des Parisiens, s'il est explicitement fait mention de la présence des élus d'opposition dans les commissions d'arrondissement – c'est un principe républicain que vous avez eu à cœur d'entretenir sous la précédente mandature, M. le Maire –, il n'en est fait nulle mention dans la composition de la commission parisienne. Alors, bien sûr, la charte parle de commission réunissant « notamment » des élus de l'opposition dans le cadre de l'arrondissement, ainsi que tous les membres cités ensuite. Néanmoins, par clarté, nous souhaitons que les compositions de ces commissions soient explicitement définies et intègrent dans un principe républicain l'ensemble des composantes, majorité et opposition. Vous remarquerez au passage qu'il n'est pas fait mention des élus de la majorité dans la composition des commissions d'arrondissement.

Il y aurait beaucoup d'autres remarques à formuler sur ce projet de charte, néanmoins nous venons d'aborder la plupart des points saillants. Donc c'est à l'aune de l'ensemble des défauts d'un projet de charte qui nous apparaît comme pas encore assez abouti, que notre groupe votera contre cette délibération.

Nous ne tenons cependant pas à nous inscrire dans une opposition de principe. C'est pourquoi le groupe Changer Paris déposera plusieurs amendements concrets et constructifs lors du prochain Conseil de Paris. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien. Nous allons poursuivre ce débat en donnant la parole à M. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Je crois que nous sommes tous, autour de cette table, très favorables au Budget participatif. Néanmoins, jusqu'ici, les Budgets participatifs n'ont pas été suffisamment des budgets démocratiques et la charte qui nous est présentée aujourd'hui ne suffit pas à nous rassurer pour les six ans à venir.

Le débat démocratique suppose en effet que l'on sache de quoi on parle et que la répartition des compétences soit claire. Cela n'est que trop rarement le cas et je vais prendre un exemple malheureusement trop clair : le Budget participatif 2018 dans notre arrondissement a ainsi comporté

le projet des sanitaires réhabilités pour les élèves du 11^e, pour près de 900 000 €, ce qui constitue une très belle somme. Il n'est réalisé qu'à 40 % aujourd'hui, plus de deux ans après son vote, témoignant d'un certain retard que la pandémie n'excuse pas entièrement.

Mais bien plus encore, il est très bizarre que la réfection des sanitaires, c'est-à-dire l'hygiène la plus basique et la plus élémentaire que nous devons aux enfants du 11^e – le contexte actuel nous le rappelle que trop crûment –, soit portée par le Budget participatif. Il paraît évident que l'hygiène dans les établissements scolaires relevant de la Ville de Paris devait être portée par le budget général. Or, quelle est la répartition entre ce qui relève du budget général et ce qui relève du Budget participatif pour les six ans à venir ? La charte n'est pas claire sur ce point.

Dans un autre registre, les habitants se mobilisent parfois pendant des mois, voire plusieurs années, en vain. Cela a été le cas autour du réaménagement du boulevard de Belleville (Budget participatif 2016), dans un quartier populaire où les attentes des citoyens sont fortes. Ils promettaient de la végétalisation, un élargissement de la piste cyclable et des trottoirs, ce qui répondait plus ou moins aux demandes des habitants du quartier le plus dense d'Europe. In fine, lors d'une mémorable réunion publique dans cette même salle, vous avez alors expliqué, devant une salle qui protestait face à des modifications en catimini, que ce qui avait été voté ne pourrait être mis en place et qu'il fallait revoir le projet, avec un autre coup de théâtre le lendemain. Dans ce contexte, entre ce qui a été voté par les habitants de ce quartier populaire et ce que l'on a quatre, bientôt cinq ans après ce vote, le sujet demeure celui du respect du vote des citoyens. À quoi sert l'examen technique par les directions de la Ville de Paris avant le vote si ensuite on explique aux citoyens qui ont fait gagner un projet que celui-ci est impossible et doit être modifié ?

Ce n'est pas tout. Le vote démocratique se fonde sur le principe « un citoyen, une voix ». Or, nous savons bien que l'absence de contrôle, la trop faible information des habitants, un inégal accès à ces procédures ont parfois permis certains détournements. Nous nous félicitons de certaines avancées, notamment en ce qui concerne le vote, qui sera moins susceptible de fraude, et l'attention portée vers les habitants des quartiers populaires, trop souvent éloignés de ces procédures.

L'accent mis sur le jugement majoritaire nous semble également bénéfique, mais de quoi s'agit-il précisément ? Là encore, le flou règne. C'est pourtant le cœur de la confiance et de la justice qui est en jeu.

Enfin, le contrôle démocratique lui-même fait défaut et la réalisation réelle des projets du Budget participatif reste obscure, le site internet produit par la Mairie livrant un état des lieux trop superficiel. Quelle évaluation complète, précise, quantitative et qualitative peut-on faire des opérations menées lors de la précédente mandature ? Pour permettre un débat constructif, un rapport devrait être produit par l'Inspection Générale ; ou s'il l'a été, être rendu public sur le bilan réel du Budget participatif lors de la dernière mandature.

Ces tâtonnements étaient sans doute inévitables en phase de lancement. Mais désormais, alors que la Mairie souhaite multiplier par cinq la taille du Budget participatif et y consacrer le quart de son budget d'investissement, ces difficultés, si elles ne sont pas résolues, se mettront à poser des problèmes démocratiques majeurs.

Voilà pourquoi, dans l'attente de précisions de la Mairie, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le Budget participatif est un sujet particulièrement sensible pour les élus Écologistes puisque nous portons cette idée avec conviction depuis la création du Budget participatif à Porto Alegre en 1989.

Le Budget participatif a pour objectif de permettre aux personnes qui vivent sur un territoire, à celles et ceux qui veulent partager une expertise sur le fonctionnement de leur lieu de vie, de participer au choix des priorités et à l'évolution de leur quartier, de mieux se l'approprier et donc de le respecter. C'est un outil d'éducation populaire, un outil pour réconcilier les habitants et les habitantes avec la politique et les politiques. Les six premières années du Budget participatif de la Ville de Paris ont été riches d'expériences.

Auditionnée pour le groupe des élus Écologistes par l'Inspection Générale des Services de la Ville en janvier 2019, je n'ai jamais reçu, malgré mes demandes, le rapport qui a été élaboré par ce service. Je découvre cette charte et cette délibération avec beaucoup d'intérêt, mais aussi avec un peu de surprise. Je retrouve certaines évolutions et propositions que nous avons demandées. Toutefois, certains points méritent encore des débats, des explications et des ajustements.

Avant toute chose, il faudrait tout d'abord un état des lieux des réalisations et des projets du Budget participatif de la précédente mandature qui ne sont pas encore mis en œuvre. Cette phase est indispensable si l'on veut s'inscrire dans un processus dynamique et redonner confiance aux citoyens et citoyennes.

Je veux partager quelques interrogations qui expliquent pourquoi le Groupe Écologiste s'abstiendra sur cette délibération :

- La charte propose que le nombre de projets éligibles soit déterminé par arrondissement en fonction de la population globale et du nombre d'habitants dans les quartiers. Si cette disposition est peut-être de nature à assurer de meilleures garanties de réalisation de projets, y compris en termes de concertation, il serait nécessaire de préciser le montant maximum par projet à prendre en compte pour donner une idée de l'enveloppe globale attribuée à chaque arrondissement.
- La question de mettre en place annuellement une thématique du Budget participatif reste très floue. Comment sera-t-elle choisie et par qui ?
- La charte réaffirme le rôle de coordonnateur des maires d'arrondissement, mais nous pouvons regretter que le rôle des élus ne soit pas précisé. Qu'en est-il ? Notre présence n'est mentionnée seulement que pour tenir l'urne et faire voter les citoyens. Même dans la composition de la commission de sélection des projets au niveau des arrondissements, les élus ne sont pas mentionnés. Est-ce un oubli ?
- Dans les quartiers Politique de la ville, la Ville décide de renouveler un appel à projets associatifs pour contribuer à l'accompagnement des déposants. Dans le 11^e arrondissement, c'est l'association « Les Parques » qui avait été missionnée lors de la précédente mandature. J'étais intervenue au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris pour regretter que cette association, très dynamique dans le 13^e arrondissement mais n'ayant aucune connaissance du quartier Politique de la ville du 11^e, soit retenue. Il est nécessaire que les associations en charge de cette mission soient investies dans le quartier qu'elles doivent accompagner. Le risque est un saupoudrage qui ne bénéficie aucunement aux citoyens et citoyennes, et que cette association passe à côté des enjeux du quartier.

- Les projets non retenus pour le vote devront faire l'objet d'études dans le cadre d'autres dispositifs (conseil de quartier, démarche participative de quartier). Il est donc indispensable que les mairies d'arrondissement disposent des coordonnées des porteurs de projets retenus et non retenus pour les accompagner. Une adaptation du formulaire lors du dépôt des projets doit être mise en œuvre pour que les porteurs autorisent ou non leur mairie d'arrondissement à les recontacter. Cette procédure semble simple et transparente. La sécurisation de la phase du vote (informations sur les projets, identification des électeurs) devra faire l'objet d'une attention toute particulière afin que le vote s'inscrive dans une véritable démarche d'éducation populaire.
- Les conditions de travail des vacataires de la Ville, mobilisés lors de la phase de vote, devront aussi être améliorées. Le rôle attribué aux différentes étapes aux ambassadeurs du Budget participatif volontaires de Paris devra aussi être précisé.
- La charte ne répond absolument pas à la participation des porteurs de projets au moment de la mise en œuvre du projet. De ce fait, nous craignons l'augmentation du sentiment de frustration des porteurs de projets envers l'ensemble du processus du Budget participatif.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Nous assurons le soutien du groupe Communiste à cette délibération. Tous les dispositifs qui permettent de favoriser la participation et l'implication des citoyens et citoyennes sont bienvenus. Néanmoins, je vais émettre quelques points de vigilance qui devront guider notre action sur l'ensemble de la mandature. Pour que le Budget participatif permette de fait de favoriser la participation des citoyens et citoyennes, il faudra effectivement rester vigilant à certains éléments.

Certains sont bien mis en avant dans la délibération. Je pense, par exemple, à la question de l'examen de recevabilité des projets : cela va éviter les frustrations qu'ont pu connaître au cours de la précédente mandature les citoyens et citoyennes qui avaient pu voir leur projet voté mais pas mis en œuvre en raison des difficultés techniques de son exécution.

Le deuxième point important est la nécessité de renforcer la participation de toutes et tous. C'est particulièrement important notamment pour celles et ceux qui sont éloignés du processus du Budget participatif, que ce soit par méconnaissance, par manque de temps ou par le fait de se sentir illégitimes ou exclus de ce processus de décision. Il est donc important que nous ayons dans ce Budget participatif une démarche de l'« aller vers » pour s'assurer de la participation et de l'inclusion de toutes et tous, avec évidemment une attention particulière aux quartiers populaires.

Pour y parvenir, il faudra donc penser la communication et le travail sur le Budget participatif sur le temps long. Il est important que les équipes en charge de la mise en œuvre de ce projet dans les directions et à la Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires (DDCT) soient suffisamment nombreuses et armées pour faire face à la charge de travail que cela impliquera.

Cela a été dit, 25 % du budget d'investissement seront décidés de manière participative. À l'intérieur de ces 25 %, une certaine part sera décidée par le Budget participatif. C'est donc un budget conséquent qui marque le volontarisme de notre collectivité.

Nous serons très vigilants à ce que les projets qui sont portés au Budget participatif soient bien du champ du participatif, c'est-à-dire que ces choix d'investissement émanent vraiment des citoyens et

que ces choix d'investissement n'appartiennent pas aux dépenses obligatoires. Il faut vraiment que le budget d'investissement nécessaire à l'accomplissement des missions obligatoires de notre collectivité soit sanctuarisé, que nos missions régaliennes ne passent pas par le Budget participatif : par exemple, les dépenses d'investissement pour les équipements publics sont nécessaires pour leur entretien, et pour leur bon fonctionnement, elles ne doivent pas passer par le Budget participatif. C'est ce qui permettra de garantir et de faire respecter l'intérêt général dont nous sommes garants. Et c'est ce qui permettra de garantir le fait que le Budget participatif reste bien un budget participatif à la main des Parisiennes et des Parisiens, et qui doit donc provenir des habitants et des habitantes.

Avec ces différents éléments que nous voulions porter à votre connaissance, le groupe Communiste assure son soutien à cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je passe la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. C'est un sujet qui manifestement mobilise et passionne tout le monde. Je vous remercie pour toutes vos interventions. Nous sommes au cœur du crédo de notre campagne, de notre groupe Paris en Commun : pour relever les immenses défis du moment et gérer les biens communs que nous voulons préserver, nous avons besoin de les gérer en commun. Le Budget participatif sert précisément à cela, et son renforcement va exactement dans cette direction.

Pour rebondir aux propos de M. MARTIN sur la démarche quartier, je confirme que le renforcement du caractère participatif de la démarche quartier va aussi aller dans cette direction puisque les modalités de concertation sur les investissements localisés dans le cadre de la démarche quartier seront très fortement approfondies. Nous aurons très bientôt une présentation publique et j'espère que vous ne serez pas déçu.

Concernant les propos sur le périmètre de ce budget, je vous fais part de mon étonnement car on nous indique qu'il faut que l'on gère en commun nos biens communs mais en revanche, tout ce qui relève des compétences importantes de la Ville de Paris ne doit pas être soumis au Budget participatif. J'entendais M. MARTIN indiquer qu'il ne fallait pas qu'on puisse voter sur l'entretien de la voirie par exemple. Mais si on raisonne par l'absurde, on ne va pas faire voter les Parisiens sur autre chose que le budget municipal et les missions municipales. Donc oui, cela implique une forme de lâcher prise, mais évidemment pas sur ce qui a trait aux normes, à ce qui est obligatoire de faire sur l'ensemble de nos équipements, de notre domaine public. Oui, cela implique d'accepter que les Parisiens puissent se prononcer sur des politiques centrales et des investissements centraux dans la vie publique parisienne, y compris sur des aspects que l'on considère comme très importants. Et tant mieux si les priorités des Parisiens et les nôtres sont congruentes.

Je voudrais souligner l'intuition de la Maire de Paris quand elle a mis en place ce Budget participatif parce qu'à l'époque ce dispositif était mis en place dans peu d'endroits. Le rayonnement de cette initiative a été cité : en effet, la Région Ile-de-France a fini par s'y mettre, cinq ans après la Ville de Paris, mais avec un budget de petite ampleur au regard de son budget et sur les deux dernières années du mandat alors que les élus du groupe Socialiste de la Région le demandaient depuis le début de la mandature à la présidente Valérie Pécresse, qui a refusé de le mettre en place à chaque exercice budgétaire.

En tout état de cause, on ne peut que souligner le succès du dispositif : plus de 200.000 votants et 15.000 projets déposés, c'est tout sauf anodin et on sait qu'on va en avoir davantage. Mais ce que les Parisiens voient peu, c'est le volontarisme que cela suppose en termes de « back office ». On parle beaucoup des modalités de vote, de présentation et de communication, c'est évidemment essentiel. Mais le sujet dont nous sommes aussi comptables, c'est le fait que cela suive derrière. C'est peut-être

difficile à présenter aux Parisiens, mais il faut imaginer la révolution que cela signifie pour nos services d'avoir eu la capacité d'expertiser puis de réaliser tous les projets qui ont été votés. Ainsi, cette nouvelle charte sert aussi à renforcer la crédibilité du dispositif qu'on propose. Je me reconnais pleinement dans les deux orientations fondamentales qui sont fixées dans cette charte :

- l'amélioration du travail de co-construction en amont, ce qui est absolument essentiel. Il faut que les projets qui sont votés soient déjà le produit d'une intelligence collective et associent déjà le plus de parties prenantes possible dont les conseillers de quartier et tous les acteurs intéressés dans la vie de la cité.
- Les modalités de vote. On les fait évoluer dans le sens d'une modalité qui a, par définition, vocation à améliorer la production de consensus et de consentement. Donc non M. MARTIN, le référendum, le vote préférentiel n'a pas vocation à créer davantage de rivalités. D'un point de vue conceptuel, c'est d'ailleurs un drôle de renversement car il s'agit précisément de l'inverse. Il crée davantage de consentement.

Enfin, je tiens à ce qu'on souligne la reconnaissance du rôle central des mairies d'arrondissement. C'est quand même pour nous un motif de fierté. Oui, nous sommes la clé de voûte, la cheville ouvrière de ce dispositif. C'est nous qui allons faire connaître le Budget Participatif et les projets, c'est nous qui allons faire voter les citoyens et c'est nous qui allons garantir le suivi des réalisations. Je suis très fier que l'on commence cette nouvelle mandature avec ces belles orientations. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je redonne la parole à M. Jean-Pierre CORSIA avant la conclusion. »

M. CORSIA : « Il y a eu beaucoup d'interventions et cela prouve que vous vous intéressez au Budget participatif, et j'en suis ravi. On va avoir besoin de beaucoup d'énergie et je ne doute pas que tous les élus rassemblés ici vont énormément s'impliquer pour faciliter l'émergence des projets.

La charte est peut-être très dense et on a du mal à lire tous les détails. Pour répondre à beaucoup d'objections, je voudrais simplement rappeler deux principes, que j'ai précisés, sur le rôle donné aux mairies d'arrondissement :

- l'ancrage territorial du Budget participatif. Les mots ont du sens, ils affirment le rôle joué par les maires d'arrondissement, et bien évidemment derrière, les élus d'arrondissement. Pour la réussite de projets, les maires d'arrondissement, et donc les élus d'arrondissement, coordonnent le Budget participatif à l'échelle de leur arrondissement avec le concours des autres directions.
- l'association de tous les Parisiens à toutes les phases du Budget participatif.

Bien sûr, il va falloir être vigilants mais ce sont deux grands principes qui sont affirmés dans ce Budget participatif. C'est pourquoi la nouveauté du Budget participatif est la phase d'acceptabilité. Cette phase d'acceptabilité va permettre de pouvoir organiser des réunions d'animation avec les porteurs de projets, ce qui n'avait pas été possible lors des précédentes éditions. C'est à nous d'imaginer tous les outils.

C'est vrai que, pour une fois, la décentralisation a lieu dans les arrondissements. On va nous demander de nous investir énormément au niveau de l'animation des porteurs de projets et j'espère que cela va faciliter l'émergence des projets. Parce que ma grande crainte, ce n'est pas qu'il y ait trop de projets, c'est qu'il n'y en ait pas assez. Je fais le bilan des réalisations des deux dernières années dans le 11^e arrondissement :

- En 2018, il y a eu 31 projets soumis au vote pour seulement 9 projets lauréats, pour un montant de 4.525.000 € (dont 1,3 millions pour le quartier Politique de la ville). Si j'enlève de cette somme

les grosses démarches de rénovation lourde, cela correspond à 3.600.000 €. C'est vrai que peu de petits projets ont émergés. Il faut se poser la question de pourquoi c'est le cas.

- En 2019, il y a eu 22 projets soumis au vote et 17 projets lauréats, pour 4.500.000 € dont 3.500.000 € pour les projets lourds. Certains de ces projets lourds vont rentrer dans la démarche Baudrier, ils vont faire partie d'autres financements participatifs, avec une concertation adaptée.

Donc il y a des marges de réserves pour pouvoir faire émerger beaucoup de projets et de les regrouper pour avoir des projets lauréats conséquents. Il va falloir également faire émerger ces projets et c'est là où se situe le pari de ce nouveau Budget participatif : pouvoir mettre en place des animations qui permettent à ces projets d'être animés.

Mais si on regarde potentiellement au niveau du financement, pour 2021, le montant maximum d'un projet lauréat est de 2 millions d'euros. Je pense qu'on va avoir beaucoup de mal à atteindre ces 2 millions d'euros car il va falloir mobiliser, communiquer et sensibiliser pour faire émerger les projets des habitants, mais surtout les projets des associations, des conseils de quartier et des collectifs. Il nous appartient de faire cette mobilisation parce que les moyens financiers sont là. Et il faut que les projets soient également présents. Le Budget participatif n'est qu'un outil de cette participation car les démarches Baudrier d'aménagement et de rénovation lourde seront mises aussi à la participation.

Je voudrais aussi préciser que participer ne signifie pas qu'il faut faire à la place des élus, mais plutôt faire avec les élus. Donc quand on dit qu'il y a des projets lourds de rénovation de sanitaires ou de voirie, les budgets qui sont obligatoires continuent d'être obligatoires. Les décisions sont simplement partagées. C'est ça la grande innovation. Ça ne remplace pas la décision d'investissement, les budgets ne disparaissent pas. Ce sont les mêmes budgets, mais qui sont simplement mis à la participation, ils sont discutés et ont donc plus de chances d'avoir une acceptabilité par les habitants. Jusqu'à présent, les élus prenaient des décisions dans leur coin et les habitants n'étaient souvent même pas au courant de ces décisions. Le challenge est aussi d'essayer d'associer les habitants mais ce ne sont eux qui décident à notre place des montants à investir, les habitants participent à la décision pour que les projets soient mieux conçus. C'est notamment ça la valeur ajoutée du Budget participatif.

Sur toutes les objections qui ont été faites, notamment celle de M. MARTIN sur les conseils de quartier, je veux vous rassurer car la concertation sur les conseils de quartier a démarré le 1^{er} septembre et est encore en cours de route, alors qu'ils n'ont juridiquement aucune existence, nous avons fait comme s'ils n'avaient pas été arrêtés. Nous n'avons pas cessé de les associer à toutes les décisions et notamment à la refonte du règlement des conseils de quartier (dont nous parlerons à la prochaine séance du Conseil d'arrondissement). Donc je vous rassure, la concertation est en route et la participation est très active au niveau des conseils de quartier car nous avons mis en place une véritable concertation sur le renouvellement de ces conseils. Il n'y a pas de recette magique, nous allons encore expérimenter mais nous sommes au moins en bonne voie pour le faire.

Sur la question de Mme MOREL sur les coordonnées des porteurs de projets, il faudra détenir la Carte Citoyenne au moment du vote pour déposer des coordonnées et ainsi sécuriser le vote (beaucoup de personnes ont voté plusieurs fois car il n'y avait pas de système de contrôle). Par ailleurs, il est évident que dans la phase d'acceptabilité les coordonnées seront nécessaires pour organiser des réunions et convoquer les porteurs de projets. Et là nous sommes contraints par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui indique qu'il doit y avoir très peu d'utilisateurs qui peuvent avoir la possession de ces données. C'est pourquoi ce sont les services centraux qui vont préparer les convocations aux porteurs de projets à chaque fois que l'on aura besoin d'organiser des réunions. Nous verrons si une souplesse est possible, mais nous sommes pour l'instant soumis aux contraintes du RGPD. C'est donc pourquoi les élus ne peuvent disposer de

fichiers de coordonnées, c'est l'administration qui en dispose et qui, à la demande des élus, peut convoquer toutes les réunions nécessaires à la bonne réalisation des projets. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette réponse très complète. En conclusion, je voudrais simplement rappeler de quoi l'on parle : il s'agit d'une règle que nous nous imposons à nous-mêmes et non d'une contrainte imposée aux Parisiens et Parisiennes. Au contraire, il s'agit de leur ouvrir la possibilité d'agir directement sur l'utilisation de l'argent public à Paris. Il ne faut perdre de vue cet aspect car lorsque j'entends certaines observations, je voudrais, chers collègues, que vous ne conduisiez pas à imposer des contraintes qui limiteraient la possibilité d'intervention des Parisiennes et des Parisiens. Ce n'est pas dans cet état d'esprit qu'on se place pour cette charte du Budget participatif. L'idée est vraiment de leur proposer une feuille blanche sur laquelle ils peuvent dessiner le Paris qu'ils veulent pour demain.

Je prendrais un exemple qui a été évoqué : la question de la régulation des votes. J'ai l'impression de revenir au débat du premier Budget participatif, au début de la dernière mandature, où les commentaires étaient identiques : on nous disait attention, il y a la possibilité de créer plusieurs comptes et les gens vont pouvoir distordre les résultats. Chers collègues, ne surestimons pas les capacités militantes des différentes formations politiques rassemblées autour de cette table. En l'occurrence, la réponse est évidente : le chiffre de 230.000 Parisiennes et Parisiens qui votent au Budget participatif 2019 règle la question de la fiabilité du vote. Cette adoption massive était notre souhait et elle permet d'écarter les risques d'un vote qui serait insincère.

Deuxième exemple de remarque : il faut pouvoir permettre ou interdire telle ou telle dépense. Encore une fois, non. L'argent du Budget participatif, c'est de l'argent public, de l'argent provenant du budget de la Ville de Paris. On le met entre les mains des Parisiennes et des Parisiens mais cela reste de l'argent public. Ils interviennent sur des équipements publics, oui, mais qu'il y a-t-il de choquant à cela ? C'est vraiment un argument qui ne tient pas debout.

Concernant cette question de la rénovation des toilettes dans les écoles qui est tellement revenue comme une tarte à la crème : dans le 11^e arrondissement, à chaque fois c'est de l'argent qui vient en plus. Cela signifie que sur les budgets d'investissement que nous avons en propre, nous faisons évidemment chaque année notre plan d'entretien des écoles et notamment des toilettes ainsi que des rénovations de systèmes de sécurité incendie. Nous le faisons déjà. Quand des fédérations de parents d'élèves viennent dire que c'est très bien de faire l'entretien des écoles, mais qu'elles voudraient aussi apporter un petit plus et qu'elles vont saisir la possibilité de rénover plus rapidement à travers le Budget participatif, je suis favorable. À chaque fois, les sommes investies par l'arrondissement ou la Ville de Paris dans l'entretien des écoles ont été augmentées par le Budget participatif, donc qui peut s'en plaindre ?

Sortons de ce débat qui est stérile et essayons de garder cette hauteur qui a été proposée avec ce Budget participatif. Encore une fois, il s'agit d'une règle commune que nous nous imposons pour donner plus de liberté aux Parisiennes et Parisiens pour peser dans les choix.

Qui s'abstient. Les élus du Groupe Écologiste du 11^e et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération.

2021 DDCT 4 - Subventions (80.000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans les 14e, 18e, 19e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10e-11e-20e)

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Delphine TERLIZZI. »

Mme TERLIZZI : « Merci. L'accorderie est un concept solidaire qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, et à favoriser la mixité sociale. Il repose sur un principe simple et original : proposer aux habitants d'un même quartier de se regrouper pour échanger entre eux des services sur la base de leurs savoir-faire et sans aucune contrepartie financière. Concrètement, un membre, qu'on appelle « accordeur » ou « accordeuse », qui effectue une heure de dépannage informatique se voit attribuer un crédit de temps qu'il peut ensuite utiliser comme bon lui semble pour obtenir l'un des services proposés par d'autres accordeurs ou accordeuses dans son quartier.

Cette nouvelle forme de solidarité qui favorise la mixité sociale sur un territoire donné permet aux personnes en situation de précarité d'organiser et de mettre en place leur propre réponse à leur besoin ou envie en développant leur capacité d'agir, individuelle et collective.

Dans un contexte socio-économique difficile où la tentation du repli sur soi-même est forte, l'accorderie s'est imposée par son fonctionnement humaniste et par sa capacité à recréer du lien social et de la convivialité. La crise due à la Covid a révélé l'importance des inégalités sociales et économiques existantes dans notre société sur la santé, le logement, les écoles et l'alimentation. Face à cette situation exceptionnelle, l'accorderie, les accordeurs et accordeuses se sont mobilisés pour apporter à leur manière des réponses aux personnes touchées par ces précarités et par l'isolement grandissant.

Cet élan collectif est partagé à entraîner un foisonnement d'idées. Ainsi, les accorderies, et notamment celle du Grand Belleville, sur la base de leur monnaie-temps, ont proposé un large panel de services pour remédier à la fermeture des autres lieux d'échanges pendant cette crise : livraison de courses, transport de personnes, lessives, impressions d'attestation de sortie, prêts de livres et de jeux, soutien scolaire, hébergement temporaire, etc.

Donc je vous engage vivement à voter cette délibération qui accordera une subvention de 20.000 € aux accorderies. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme Nadine BLANCHARD a demandé la parole. »

Mme BLANCHARD : « Merci M. le Maire, chers collègues. Ce concept d'accorderie, en faisant fi des échanges monétaires entre individus, permet d'apporter une égalité parfaite entre les hommes en mettant chacun au même niveau. Via son fonctionnement humaniste, l'accorderie permet également de renforcer les liens sociaux dans les quartiers et la solidarité entre les habitants, indépendamment de leurs capacités financières. C'est également un moyen de valoriser les savoir-faire de chacun en se fondant sur le principe que tout individu, quelle que soit sa situation, peut apporter une plus-value. Par cette mise en valeur des atouts de chacun, elle permet de rétablir la confiance en soi des plus exclus.

Dans ce contexte actuel de la crise sanitaire, avec une tentation de repli si forte sur soi, ce type de solidarité est encore plus nécessaire. Elle donne ainsi l'occasion à ces populations de développer et d'organiser leurs capacités d'agir individuelles et collectives en recréant du lien social et de la convivialité.

L'Accorderie du Grand Belleville est ainsi une opportunité pour les habitants de ce quartier populaire de partager leurs connaissances, d'échanger des services, de valoriser leurs compétences et de tisser des liens avec les habitants. Actuellement, l'Accorderie du Grand Belleville est composée de 400 accordeurs, avec 5000 services échangés. Elle reste toujours ouverte, tout en s'adaptant en ces temps de Covid.

Je vous demande donc M. le Maire et chers collègues de soutenir l'action de l'Accorderie du Grand Belleville en approuvant le versement de cette subvention à l'association. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour votre soutien à cette délibération. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention et je pense que cela n'appelait pas de réponse, donc écoutons l'appel de Nadine BLANCHARD et votons cette délibération.

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

2021 DDCT 6 - Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires

M. le Maire : « Mme Delphine TERLIZZI va présenter le projet de délibération et Mme Nelly GARNIER se prépare. »

Mme TERLIZZI : « Ce projet concerne huit associations du 11^e arrondissement, dans le quartier Fontaine au Roi. Pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers populaires et réduire les inégalités, la Ville de Paris mobilise ses partenaires et ses ressources afin de soutenir l'intervention d'associations dont les projets participent aux objectifs définis dans le Contrat de ville 2015-2020 (prorogé jusqu'en 2022).

La sécurisation financière des associations et la simplification de leurs démarches administratives sont des objectifs prioritaires de la municipalité. Cette sécurisation passe par la généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs, engageant les associations et les différentes directions de la Ville. Ce cadre permet aux associations de développer sur une durée de trois ans (et non plus un an) des actions pérennes et d'inscrire ainsi leurs projets dans la durée.

La crise sanitaire inédite que nous traversons renforce d'autant plus le rôle primordial que jouent les associations de proximité. En fonction des protocoles sanitaires définis, ou à venir, par secteur d'activité, les projets des associations sont sans cesse adaptés en conséquence pour pouvoir être réalisés et permettre de poursuivre et de renforcer l'accompagnement des publics sur les axes prioritaires du Contrat de ville.

Cette délibération concerne huit associations qui proposent dans le quartier Fontaine au Roi des actions socio-éducatives, culturelles, sportives, de solidarité, d'inclusion en faveur des habitants. Ces associations sont les suivantes :

- Demain en Main (ateliers de poterie)
- Équipe Saint Vincent Insertion Famille Oberkampf Paris (ateliers socio-linguistiques à destination d'habitants pour l'apprentissage de la langue et de la culture française)
- Espace Thérapeutique d'Accompagnement Psychologique (prise en charge psychologique de personnes en situation de précarité)

- Francophonie et Cultures Partagées (promotion de la francophonie par des activités culturelles et sociales, notamment auprès des familles immigrées ; actions d'aide et de soutien à l'intégration par la connaissance de la langue et de la culture française)
- La Manufacture Chanson (lieu dédié à la chanson, centre de formation, salle de concert, mise à disposition de salles, actions artistiques et culturelles pour les habitants et les jeunes, insertion professionnelle)
- L'Oiseau à Lunettes (temps de rencontre et de création autour des contes du monde)
- Paroles Voyageuses (accès à la formation linguistique pour les personnes en difficulté de langage ; mise en réseau des acteurs dans le domaine de la formation linguistique ; insertion professionnelle)
- Tatane, qui fait du super foot joyeux, gai, énergique.

Le montant global des subventions est d'environ 40.000 €, donc je vous invite très vivement à voter cette délibération. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « M. le Maire, chers collègues, ce soir, comme d'habitude, nous sommes réunis pour attribuer des subventions. M. le Maire, comme vous nous avez demandé de faire court dans ces Conseils, nous ferons une seule intervention liminaire pour cette délibération. Parce que 1,7 milliards d'euros de subventions de fonctionnement attribués depuis 2014 par la Ville de Paris, cela en dit long sur les montants discutés dans nos Conseils. Je me permets donc de faire quelques considérations générales.

Comme élus de l'opposition, nous nous efforçons d'être vigilants sur toutes ces subventions. Parfois, nous sommes étonnés des liens étroits que vous avez avec les dirigeants des structures auxquelles elles sont attribuées. Parfois, nous trouvons que certains dirigeants ont pu avoir des propos discutables. Je ne parlais même pas de la désormais célèbre association largement subventionnée par la Ville de Paris, « Techno Plus », que la France a découverte à l'occasion d'une rave-party illégale.

Mais plus sérieusement, chers collègues, est-ce que c'est cela notre rôle d' élu, d'être un distributeur de cash ? Est-ce que vous avez à ce point démissionné de l'action publique ? Est-ce que c'est impensable pour vous de mener vos propres projets en matière d'éducation, de pratique sportive et artistique, de végétalisation ou de solidarité ? Est-ce qu'on doit tout déléguer aux associations quand on a 55 000 fonctionnaires ?

Selon les subventions proposées ce soir, nous voterons pour, contre ou nous nous abstiendrons. Mes chers collègues, je crois que, vu l'ampleur de la crise de la démocratie représentative, vu l'abstention aux dernières élections municipales, nous devrions être capables d'interroger notre rôle d' élu de manière lucide et critique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Bien. Je constate que cette intervention est sans rapport direct avec le projet de délibération concerné. Elle révèle d'ailleurs une conception assez particulière du rôle des associations dans notre société, et si j'ai bien écouté ce que vous disiez, vous prônez que les collectivités gardent une distance avec les associations. Ce n'est pas notre conception de la ville et de la société, qui comporte un certain nombre de structures et d'organisations. Les habitants ont la liberté, fondamentale, de se constituer en association. D'ailleurs, le fait associatif vient souvent s'insérer pour régler des points délicats de notre vie en commun. Ce serait très vaniteux de considérer que les pouvoirs publics peuvent régler seuls l'ensemble des difficultés sociétales. C'est pourquoi les sommes que vous évoquez sont d'une remarquable constance à travers les mandatures, même au-delà de 2001.

Tout maire en France sait combien il doit aux associations. Sans remonter jusqu'aux émeutes de 2005, nous avons quand même connu les conséquences du retrait des pouvoirs publics sur le secteur associatif dans les quartiers qui sont les plus en souffrance. C'est pourquoi votre intervention m'étonne franchement, mais ce n'est pas très grave.

Je vous propose de passer au vote, puisque l'intervention ne portait pas directement sur le projet de délibération. Qui est pour ? Unanimité.

M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Je suis désolé d'insister mais il y a quand même des choses qui me paraissent devoir relever de la réponse à ces accusations de la Droite. Là on a eu droit à un combo, on se serait cru sur la chaîne CNews d'une certaine façon.

Je vous rappelle que quand les gens ont des pratiques dangereuses c'est à ce moment-là qu'il faut des associations subventionnées pour aller aider les gens puisqu'ils font des choses dangereuses et qu'ils mettent leur santé en danger. Quand on fait du soutien à la santé, c'est parce qu'il y a des pratiques qui ne sont pas bonnes pour leur santé. C'est notre honneur de défendre cela.

Je voudrais surtout relever une contradiction majeure dans ce que vous avez dit : vous nous avez reproché d'être des « distributeurs de cash » et, en même temps, de ne pas utiliser les agents de la Ville de Paris pour effectuer les missions des associations. En effet, vous avez dit quand on a 55 000 agents, on peut le faire. Cela signifie quand même que vous considérez que nos 55 000 agents sont sous-employés et qu'ils pourraient largement effectuer, en plus de leurs tâches actuelles, les tâches assurées par les centaines d'associations subventionnées. Donc vous venez quand même de dire que les fonctionnaires de la Ville de Paris sont payés à ne rien faire. Vous assumerez ces propos publiquement devant les agents concernés. Je peux en témoigner, les agents passent beaucoup d'heures à travailler pour des salaires misérables, qui sont les salaires de la fonction publique, notamment pour les agents de la catégorie C. Et si on va jusqu'au bout de votre propos, cela voudrait dire que vous voudriez qu'un certain nombre d'actions assurées par les associations soient assurées directement par le service public municipal. C'est en contradiction avec toutes les positions historiques de la Droite qui ont consisté, année après année, que ce soit au niveau régional ou national, à détruire consciemment des bouts entiers de services publics et de laisser le plus possible les gens seuls face à leur destin. Ce n'est pas notre conception. Je renforce les propos du Maire : le fait de donner des moyens aux associations pour mener des actions publiques enrichit les choses, sinon cela voudrait dire que c'est une collectivité locale qui maîtrise tout. Nous avons parlé tout à l'heure de citoyenneté et de démocratie participative : le mouvement associatif y participe pleinement. Devrait-on dire à toutes les associations de ne plus s'investir parce que nous allons le faire à leur place ? On ne peut pas le faire pour tout et pas tout le temps.

Au lieu d'être dans vos positions idéologiques, il faut analyser les associations les unes après les autres : est-ce que les actions menées sont bénéfiques pour tout le monde ? Est-ce que l'association les mène avec justesse ? Assumons des débats de fond sur chacune des associations. Le propos général ne vous conduit qu'à des positions idéologiques qui sont très marquées et qui sont, excusez-moi de le dire, très minoritaires dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « La délibération ayant été adoptée à l'unanimité, je vous propose de poursuivre l'examen de l'ordre de l'ordre. Mais merci pour ce salutaire rappel. »

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 DASCO 6 - Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022

2021 DASCO 7 - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2021-2022

M. le Maire : « Je propose à M. Jérôme MEYER de présenter conjointement les projets de délibérations puisque les inscriptions reçues portent sur les deux. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je ne vais pas revenir sur l'exposé des motifs tel qu'il est présenté, je vais plus particulièrement revenir sur les objectifs que nous nous sommes fixés dans cette révision de la carte scolaire et sur la méthode que nous avons employée.

Les objectifs généraux voulus dans cette révision sont :

- Aligner les cartes des écoles maternelles et des écoles élémentaires – c'est un point qui a déjà été soulevé par un vœu du groupe Communiste six mois auparavant – de sorte à permettre une continuité pédagogique.
- Limiter à deux le nombre de liaisons maternelle/élémentaire par école : il ne peut y avoir pour une école élémentaire donnée que deux écoles maternelles qui l'alimentent en élèves à l'entrée du CP par exemple.
- Garantir la mixité sociale, qui est un point qui a toute son importance et auquel nous sommes nombreux à être attachés.

Parallèlement à cela, nous avons des objectifs locaux à traiter et spécifiquement sur trois écoles et collèges :

- La transformation de l'école maternelle Piver en établissement culturel amenant le redécoupage du secteur de l'école maternelle pour le réattribuer à deux autres écoles maternelles.
- La fusion des écoles de la Cité Souzy pour pouvoir moderniser la cuisine centrale de la Caisse des écoles. C'est un sujet que nous avons déjà évoqué précédemment pour la mise aux normes de cette cuisine centrale en termes d'hygiène et de sécurité pour améliorer les conditions de travail des agents, et pour l'installation d'une légumerie pour éplucher des légumes frais.
- Le grand projet de réaménagement de la caserne de Reuilly dans le 12^e arrondissement va amener un certain nombre d'élèves supplémentaire sur le collège Jean-François Oeben (12^e) où vont tous les élèves du sud-est du 11^e arrondissement et qui vont désormais revenir dans un collège du 11^e, en l'occurrence le collège Pilâtre de Rozier. Ceci a donc nécessité quelques aménagements de carte scolaire.

Quelques mots sur la méthode que nous avons employée :

- Nous sommes partis de données démographiques car l'objectif est bien d'avoir une prévision des effectifs à plusieurs années, à partir des travaux démographiques de la Direction des Affaires Scolaires (DASCO). J'en profite pour saluer et remercier Mme Aubert-Peysson et Mme Duchateau qui ont fait un travail considérable pour préparer ces travaux et cette révision de la carte scolaire.
- La concertation est un élément important pour nous. Nous avons donc concerté avec les Inspectrices de l'Éducation nationale, les principaux des différents collèges, les directeurs/directrices des écoles du 11^e arrondissement et, bien entendu, avec les parents d'élèves. Ces concertations ont eu lieu par visioconférence, puisque la situation sanitaire ne nous

permettait pas de réunir des dizaines de personnes dans une grande salle, même si c'est ce que nous avons envisagé initialement. J'ai accepté pour toutes les écoles, que ce soit une demande venant des directeurs/directrices ou des parents d'élèves, une bilatérale spécifique avec les services de la DASCO et moi-même de sorte à pouvoir étudier les cas spécifiques qui ne peuvent pas être évoqués lors d'une grande réunion.

Je ne serai pas plus long sur la présentation de ces deux projets de délibération. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci pour tout ce travail dont vous venez de rendre compte. C'est un travail colossal, de dentelle, qui est compliqué. Vous avez conduit ce travail et cette concertation avec beaucoup de talent et je vous en remercie. Et merci également aux services de la DASCO, au cabinet de M. Patrick BLOCHE qui s'est beaucoup impliqué à nos côtés et à Kévin Desbois, de mon cabinet, qui suit ces questions avec le talent qu'on lui connaît.

Il y a plusieurs inscriptions. Je donne la parole à M. Alexandre VISCONTINI. »

M. VISCONTINI : « Merci pour cette présentation. Les délimitations des secteurs de recrutement des écoles publiques parisiennes sont un enjeu majeur dans l'arrondissement, particulièrement pour assurer une mixité sociale, indispensable à l'apprentissage du vivre-ensemble pour les plus jeunes. Des modifications importantes sont introduites cette année dans la sectorisation, et merci encore une fois à Jérôme MEYER pour cette présentation.

Ces changements ont des répercussions sur le quotidien de nombreuses familles et élèves, et plus largement sur toutes les communautés éducatives des écoles et collèges d'arrondissement. Cela implique une exigence accrue de réelle participation de l'ensemble des acteurs, en premier lieu des familles par l'intermédiaire de leurs représentants, à la définition de ces nouveaux secteurs. Je voudrais insister ici sur le temps qui est nécessaire à ces concertations sur ces sujets. Il faut du temps pour exposer et pour expliquer les propositions de modifications. Il faut du temps pour les communautés éducatives, en particulier les familles, pour s'approprier ces évolutions, faire des observations et faire des contre-propositions le cas échéant. Il faut du temps pour échanger, faire des allers-retours sur les différentes propositions. Enfin, il faut du temps pour expliquer les décisions prises qui relèvent de la Ville. De ce que nous avons compris, les échanges ont dû avoir lieu dans un temps assez restreint, raison certainement liée à la situation sanitaire. Mais ce temps restreint ne nous semble pas permettre une bonne appropriation par tous les acteurs.

Au-delà de la concertation, nous plaillons en faveur d'une refonte globale de la sectorisation de l'arrondissement, en particulier pour lutter contre les évictions de certains collèges par certains parents et pour aller vers une plus grande mixité sociale, objectif que nous partageons. À cette fin, il nous semble qu'il faut agir sur la sectorisation des écoles élémentaires, en amont du collège, pour établir plus de mixité dès l'école élémentaire. Nous devons aller au-delà de la réorientation de quelques écoliers pour l'entrée au collège, pour créer une véritable envie de rejoindre collectivement un collège et pour inciter certaines familles à ne pas privilégier l'éviction du collège public pour le privé. En effet, avec moins de 15 élèves réorientés par école vers un collège, on rencontre un certain nombre de difficultés :

- pour les parents, c'est difficile de lever les inquiétudes que soulève une telle réorientation vers un nouvel établissement.
- pour les enfants, c'est difficile de se retrouver entre camarades dans un même collège s'ils sont peu nombreux à y aller.
- pour les professionnels, il est plus difficile de mobiliser les équipes des collèges pour organiser la liaison école/collège puisque le collège a naturellement tendance à privilégier les relations avec les écoles qui fournissent une grande partie des élèves. C'est le cas sur la réorientation de certains

élèves, je pense par exemple à ceux de l'école Saint Bernard réorientés vers le collège Alain Fournier.

Enfin, il y a certaines situations particulières dans l'arrondissement que je voudrais évoquer :

- La fermeture de l'école Piver prévue l'été prochain. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un collectif de parents et d'acteurs du quartier, croyant que les locaux étaient disponibles pour une durée temporaire, s'est mobilisé ces derniers mois pour inventer un projet collectif et fédérateur, dénommé « Babelville », et créer un lieu de vie qui favorise les rencontres et la transmission des savoirs. Même si les locaux de l'école sont destinés à un autre usage, il nous semble important d'accompagner cette dynamique locale qui s'est créée autour de ce projet.
- La fermeture de l'école maternelle Souzy qui a pu susciter des inquiétudes de séparations de fratries. Je pense que vous en avez connaissance également.
- L'absence de changement de sectorisation du collège Beaumarchais, compte-tenu de la baisse programmée des effectifs les prochaines années qui entraîne chaque année des mouvements de dernière minute, au mois de juin généralement, vers des établissements de Paris Centre. Cette situation est loin d'être satisfaisante parce qu'elle laisse notamment planer des inquiétudes pendant toute l'année pour les parents et les élèves.

Voilà les points dont je voulais vous faire part sur ces délibérations. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Mme Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Merci beaucoup M. MEYER pour ce travail et pour les échanges que nous avons pu avoir en amont sur cette délibération qui est importante. Elle acte certains changements de la carte scolaire, comme on a coutume de faire lorsqu'il faut la faire évoluer pour répondre aux changements de démographie scolaire.

Ce que je voudrais souligner, c'est la philosophie de cette délibération et des changements qui ont été faits. Ce qui est très important, et c'est ce que M. Jérôme MEYER a très bien montré, c'est que cette délibération vise à mettre en cohérence l'ensemble des cartes scolaires et donc à soigner les liaisons entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires, et entre les écoles élémentaires et les collèges. C'est très important parce que cela permet d'une part de favoriser la mixité sociale dans les collèges, et d'autre part la réussite scolaire des élèves à l'école. Une enquête de l'INSEE est parue il y a quelques temps mais qui est toujours valable aujourd'hui : elle montre que la ségrégation sociale entre les collèges à Paris est le reflet de la ségrégation résidentielle, contre laquelle nous luttons via une politique ambitieuse de logement social. De plus, cette ségrégation résidentielle est nettement amplifiée par le choix des familles qui ont recours à l'enseignement privé.

Comment faire pour éviter cette fuite vers le privé ? Soigner la liaison entre les écoles et les collèges est l'une des manières d'y parvenir, parce que quand on connaît bien son collège de secteur, quand les familles sont bien informées de ce qui se fait et des projets qui se montent dans ces collèges, quand les élèves de CM2 voient que l'ensemble de leurs camarades vont dans le collège de secteur, il y a beaucoup moins d'évitement vers le privé. C'est donc la philosophie de cette délibération que je voudrais souligner et je remercie encore une fois M. MEYER du travail qui a été fait.

Concernant la concertation, je n'ai pas bien compris l'ensemble des remarques de nos collègues Écologistes dans la mesure où ils auraient souhaité qu'un temps plus long soit pris et qu'en même temps ils semblent dire que le projet n'avait pas assez d'envergure. J'y vois donc une certaine confusion.

J'ajoute un mot sur l'école Piver : un collectif s'est monté et nous, élus Communistes, sommes allés les rencontrer lors d'une réunion d'information organisée fin décembre. Je tenais à rassurer nos collègues Écologistes, nous sommes effectivement à l'écoute de la démocratie locale et de cette association. Le projet de l'école Piver prévoit un établissement culturel et possiblement un établissement de petite enfance, pour que ce lieu reste un lieu de l'enfance et que nous n'enlevions pas un espace pour l'enfance à Paris, dans le 11^e arrondissement. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. Je passe la parole à M. Jérôme MEYER ou M. Patrick BLOCHE ? »

M. BLOCHE : « J'interviens en premier parce je vais parler dans une vision plus globale, au niveau parisien, avant de laisser la parole à Jérôme MEYER qui a assuré ce très bon projet de sectorisation aux côtés de François VAUGLIN et avec l'aide efficace de Kévin Desbois et de mon cabinet. Je les remercie car c'est un énorme boulot effectué chaque année.

Ce travail de sectorisation doit en effet être fait au mois de février pour être très en amont de la rentrée scolaire suivante et des inscriptions des enfants, sachant que j'ai entendu dans le débat qu'il ne s'agissait pas de recruter les enfants mais de leur permettre d'aller dans l'école de leur quartier. La question du temps se pose donc chaque année mais je sais que le travail a été bien fait dans le 11^e en termes de concertation. Je mets en garde Alexandre VISCONTINI contre ce qui peut être enthousiasmant sur le papier mais qui est un exercice périlleux, la refonte globale de la sectorisation. On n'en sort pas politiquement vivant.

On peut ainsi faire des retouches année après année, en prenant en compte les variations de la population et la nécessité d'être mobile (on vit dans une société mobile, à Paris plus qu'ailleurs), et répondre à la demande des parents, prendre en compte l'avis des enseignants, et à chaque fois perfectionner le service public scolaire qui est avant tout un service au public.

Je ne reviens pas sur ce qu'a excellemment dit Jérôme MEYER sur les trois marqueurs de ce projet de sectorisation pour la rentrée scolaire 2021. Je confirme les propos de Bénédicte DAGEVILLE, qui est bien au point sur les dossiers de sa délégation, puisque nous travaillons à la faisabilité d'un établissement de petite enfance, ce qui permettrait de garder l'histoire de l'école maternelle Piver.

Quand le collège Beaumarchais a été évoqué, là aussi je nous mets en garde parce que, si au niveau de la Ville de Paris et de l'arrondissement on doit voter la sectorisation pour les écoles et les collèges, il y a cette différence fondamentale : ce sont les mairies d'arrondissement qui inscrivent les enfants et qui examinent les demandes de dérogations scolaires, mais ni la mairie d'arrondissement ni la Ville de Paris n'ont la compétence pour l'affectation des collégiens. Je le dis car l'affectation des enfants en 6^e et en seconde était un sujet extrêmement chaud en janvier dernier et c'était devenu le dossier prioritaire du nouveau recteur. Nous avons eu une réunion cette semaine avec tous les adjoints aux affaires scolaires des arrondissements et il nous a été proposé un projet de modification de l'affectation des collégiens et des lycéens. En effet, nous avons eu des situations aberrantes où des enfants habitant le 17^e arrondissement se voyaient affectés dans le 19^e, avec quelques fois un trajet de 45 minutes en transports en commun, ce qui n'a aucun sens.

Évidemment, tout cela est marqué du double sceau de la mixité sociale et de la réussite éducative de tous les élèves. La mixité sociale n'est pas un objectif en soi mais un moyen pour tirer tous les enfants vers le haut, quel que soit le quartier dans lequel ils habitent et quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative, et le hasard du calendrier fait que son comité de pilotage se réunira demain après-midi. C'est également la raison pour laquelle, par rapport aux stratégies

d'évitement d'un certain nombre de familles, nous avons fait le choix de tirer vers le haut nombre d'établissements qui avaient parfois mauvaise réputation, en engageant plusieurs actions telles que « Tous Mobilisés » à laquelle Mme la Maire tient beaucoup, « Action Collégiens » et « Tout·e·s au collège, c'est les vacances ! » qui rencontre un grand succès.

On voit les effets de cette politique, regardez le collège Lucie et Raymond Aubrac, seul collège en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) de l'arrondissement, situé dans le quartier Fontaine au Roi. C'est un collège qui a progressé de façon incroyable ces dernières années, jusqu'à avoir le meilleur taux de réussite au brevet de tous les collèges de l'arrondissement. Cela illustre très concrètement ce que peuvent être les fruits d'une politique volontariste en ce domaine. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Jérôme MEYER. »

M. MEYER : « Je vous remercie M. le Maire. Je vais compléter sur les aspects plutôt locaux, Patrick BLOCHE ayant très bien souligné la politique menée par la Ville de Paris en matière d'éducation et d'affaires scolaires, ainsi que le travail engagé à votre initiative, cher Patrick BLOCHE, sur les affectations en collège.

M. VISCONTINI, vous souligniez tout à l'heure qu'il y avait des questions qui se posaient sur la sectorisation du collège Beaumarchais. Il faut savoir que ce collège a la particularité dans le 11^e de recevoir un certain nombre de dérogations, réalisées par le rectorat et non par la Ville, d'enfants venant d'autres arrondissements. C'est ce point-là qui pose une difficulté au collège et pas tant la sectorisation dans le 11^e en tant que tel puisque la sectorisation est adaptée aux capacités du collège. C'est d'ailleurs un point que j'avais abordé ce matin avec le principal du collège, Mme Balmissé, que je rencontrais dans le cadre de la visite fonctionnelle d'architecture de l'établissement.

Pour la question de la répercussion sur le quotidien des élèves, la mise en œuvre de la carte scolaire ne s'effectue que pour les nouveaux entrants : les élèves qui sont aujourd'hui dans une école maternelle ou élémentaire, ou dans un collège, effectueront l'intégralité de leur scolarité jusqu'à la fin du cycle, il n'y aura pas de changement en cours de scolarité dans l'établissement. En revanche, les nouveaux entrants, c'est-à-dire les futurs élèves de CP et de 6^e, seront concernés par la resectorisation dès la prochaine rentrée.

Concernant le lien école élémentaire/collège, vous avez raison d'en souligner l'importance et de rappeler que lorsqu'il y a trop peu d'élèves d'une école élémentaire qui partent vers un collège, il y a un risque d'évitement notamment lorsqu'il y a des questions de réputation en jeu. Nous l'avons pris en compte dans notre réflexion pour faire en sorte qu'au moins la moitié des enfants d'une même école élémentaire partent vers le même collège, lorsqu'une école alimente deux collèges différents. La question ne se pose pas quand les écoles primaires n'alimentent qu'un seul collège.

Vous avez également souligné le cas très particulier de l'école Saint Bernard. Après avoir rencontré les parents d'élèves de cette école, je peux vous dire que l'intégralité du secteur de l'école Saint Bernard sera rattachée au collège Anne Frank pour qu'il n'y ait plus les 2-3 élèves qui se retrouvaient chaque année au collège Alain Fournier et qui cherchaient une solution dans l'enseignement privé. Nous avons répondu à leur demande de telle sorte que l'ensemble de la cohorte de Saint Bernard puisse aller à Anne Frank.

Vous avez évoqué les fratries et le projet de l'école maternelle du 5 cité Souzy. Bien évidemment, les fratries seront maintenues. D'ailleurs, je rappelle que dans les cas de dérogation que nous traitons en mairie d'arrondissement, le rapprochement de fratrie est un critère auquel nous donnons une suite favorable. Et c'est aussi pour avoir moins de dérogations que nous avons revu cette carte scolaire,

puisque lorsque les cartes scolaires des écoles maternelles et des écoles élémentaires sont alignées, une dérogation n'est plus nécessaire pour un élève qui serait en maternelle pour qu'il rejoigne l'école maternelle correspondant à l'école élémentaire où est scolarisé le grand frère par exemple.

Je termine sur l'intervention de Bénédicte DAGEVILLE. Je me réjouis effectivement que l'école Piver puisse accueillir un établissement de petite enfance car j'en sens la nécessité dans ce quartier de Belleville. C'est un très beau projet que d'avoir une continuité d'usage de cet établissement pour les élèves. Et c'est également vrai en ce qui concerne la culture, chère Emma RAFOWICZ, puisque l'établissement culturel prévu dans le projet va aussi accueillir des élèves. C'est un signal très fort qui m'enthousiasme en tant qu'adjoint en charge des affaires scolaires. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Juste un petit mot pour apporter une précision dans le débat. Vous me voyez venir car j'ai par ailleurs une activité professionnelle d'enseignant au collège et une activité syndicale dans ce cadre-là. Le Rectorat de Paris produit un indice de positionnement social pour tous les collèges parisiens. C'est une donnée construite à partir des catégories socio-professionnelles des parents et d'autres éléments afin d'arriver à un indice le plus fin possible. Quand on regarde les indices de positionnement social des collèges du 11^e arrondissement, on est d'abord frappé par leur homogénéité : les six collèges du 11^e sont à proximité de la moyenne parisienne (116), ils ont des indices allant de 111 à 120. L'indice peut aller de 80 à 150, chez les bourgeois. Faisons donc attention parce que nous avons parfois hérité de représentations de nos collèges qui seraient très différents alors que ce n'est plus réellement le cas et cela pour de nombreuses raisons. Nos collèges du 11^e sont très homogènes sur le plan de la composition sociale des familles. Il y a encore des discours qui traînent mais qui sont liés à des réputations, mais la réalité sociologique de nos collèges démontre qu'ils sont tous très mélangés, à l'image de l'arrondissement, et sans différences fondamentales entre eux. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cet utile rappel, et c'est une illustration supplémentaire de l'importance de ce travail sur la mixité au service de la réussite éducative.

Le seul point sur lequel il n'y a pas eu de réponse totalement complète, c'est sur le collectif Babelville. Pour rassurer notre collègue Alexandre VISCONTINI, nous avons reçu l'ensemble de ce collectif, avec Emma RAFOWICZ, Bénédicte DAGEVILLE et Jérôme MEYER. Ils avaient imaginé leur projet dans une école qu'ils pensaient vide, mais elle est tout sauf vide. Entre ses 1000 élèves, l'annexe du conservatoire (un de nos engagements de campagne) et l'équipement de petite enfance, cet endroit sera une véritable ruche très vivante. Je les ai incités à se rapprocher du directeur du conservatoire, qui va être un peu la tête de pont de cet équipement, pour engager une discussion sur la façon dont ils pourraient s'insérer dans la vie de cet équipement, tout en lui gardant cette première destination de service public. Je pense qu'un travail très productif pourra être engagé pour le bénéfice de l'ensemble des habitants du quartier. Par ailleurs, nous avons convenu de rester en contact avec le collectif pour qu'ils bénéficient d'opportunités foncières qui pourraient se dégager dans le quartier et leur permettent de réaliser les beaux projets qu'ils portent.

Je vous propose donc d'adopter ces deux projets qui portent la modification des secteurs pour les écoles et les collèges, dans un contexte tout à fait particulier marqué par la fermeture de deux écoles du 11^e arrondissement. »

2021 DASCO 6 - Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

2021 DASCO 7 - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2021-2022

M. le Maire : « Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup Jérôme MEYER pour ce résultat consensuel qui n'était pas évident sur un tel sujet. »

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

DEMOCRATIE, CITOYEN·NE·S ET TERRITOIRES

2021 DDCT 1 - Subventions (88.500 euros) au titre de la vie associative à 13 associations

M. le Maire : « L'ensemble des délibérations où des élus se sont inscrits ayant été examinés, je vous propose de procéder à un vote global... »

M. MARTIN : « M. le Maire, nous voudrions un vote dissocié sur le projet 2021 DDCT 1 s'il vous plaît. »

M. le Maire : « D'accord. Je vous propose de voter sur le projet de délibération 2021 DDCT 1. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup. »

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DELIBERATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous procédons au vote global sur les autres délibérations :

- **2021 DLH 37** Modification des garanties d'emprunts de 4 programmes de rénovation d'immeubles de logements sociaux demandée par ELOGIE-SIEMP

M. le Maire : « La livraison de ce programme innovant de réhabilitation thermique sur cet ensemble de 79 logements aura lieu demain matin. Il s'agit de radiateurs chauffés par des calculateurs de simulations de climat et de mécaniques des fluides, qui fourniront gratuitement de l'énergie aux habitants et qui permettront aux immeubles de faire 50% d'économie d'énergie. C'est un très beau projet. »

- **2021 DDCT 5** Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (appel à projets Politique de la ville –1^{ère} enveloppe)
- **2021 DAE 31** Subventions (37.500 euros) avec 3 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de ville
- **2021 DASES 11** Subventions (6.345.419 euros) et conventions avec les 30 centres sociaux et socioculturels parisiens
- **2021 DASES 15** Subventions (100.000 euros), convention et avenant avec 2 associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture
- **2021 DASCO 2** Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations de fonctionnement (40.707 euros), subventions d'équipement (2.056.925 euros) et subventions pour travaux (135.773 euros)
- **2021 DFPE 21** Subvention (70.712 euros), avenant n° 6 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11e)
- **2021 DEVE 5** Dénomination "Jardin Louise Talbot et Augustin Avrial" attribuée à l'espace vert situé 31 rue Breguet (11e)

M. le Maire : « C'est une délibération que notre conseil d'arrondissement a déjà votée mais pas encore par le Conseil de Paris. Elle sera délibérée lors de la prochaine séance du Conseil de Paris, c'est pourquoi nous sommes amenés à nous prononcer à nouveau sur ce projet de délibération. »

Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Avis favorable est donné à l'unanimité aux projets de délibération.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

V11202101 Vœu relatif à l'agrément d'ANTICOR

M. le Maire : « Je vais passer la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER pour présenter le premier vœu. »

M. DURAND-RAUCHER : « Merci M. le Maire. Chers collègues, le vœu que nous portons s'inscrit dans un contexte très particulier où la défiance vis-à-vis du politique va sans cesse croissante, avec malheureusement une baisse tendancielle importante de la participation aux élections, pas que du fait du Covid d'ailleurs, et une propension au déagisme à travers tout le pays. Il est de notre devoir de tout faire pour que les citoyennes et les citoyens retrouvent un lien de confiance avec le politique. Les moyens sont nombreux ; nous avons aujourd'hui abordé la question du Budget participatif qui est très importante. La lutte contre la corruption et l'indépendance de la justice sont des outils essentiels pour lutter contre le soupçon mais aussi la réalité de la corruption. Il s'agit bien là de la question de fond de l'éthique en politique et de la légitimité démocratique. Les représentants et les représentantes sont au service du peuple souverain et il est légitime que celui-ci nous en demande des gages alors que la corruption est un fléau dont ils sont victimes.

Parmi les actions les plus importantes de l'association Anticor, le fait de se constituer partie civile dans les affaires d'atteinte à la probité permet de combler une lacune dans notre système judiciaire. En effet, les citoyens ne sont pas fondés, dans l'état du droit, à porter plainte. L'instruction de tels dossiers est donc à l'initiative du Parquet, hiérarchiquement dépendant du Ministre de la justice. Autant dire qu'il fait preuve d'une prudence qui confine parfois à la complaisance. En se portant partie civile, Anticor déclenche automatiquement une enquête par un magistrat, lui-même indépendant. Quelques exemples : le renvoi de proches de Nicolas Sarkozy devant le Tribunal correctionnel dans l'affaire des sondages de l'Élysée ; Jean-Noël Guérini, sénateur socialiste, poursuivi pour délit de favoritisme ; Richard Ferrand, encore aujourd'hui président de l'Assemblée Nationale, poursuivi pour prise illégale d'intérêt ; et bien d'autres. Anticor, partie civile dans toutes ces affaires, a prouvé son indépendance et sa capacité à intervenir quelle que soit la couleur politique. Nul n'est à l'abri et c'est tant mieux.

Je n'ose imaginer que les poursuites contre l'actuel Garde des sceaux soient liées à la volonté de l'État et de ce même ministre de ne pas renouveler l'agrément nécessaire au fonctionnement de l'association Anticor, agrément qui doit être renouvelé au plus tard le 2 février et qui est demandé depuis le 6 août 2020. C'est cette urgence qui pousse le Groupe Écologiste à présenter ce vœu aujourd'hui.

J'ai bien entendu les inquiétudes exprimées tout à l'heure par Mme Nelly GARNIER sur l'ampleur de la crise démocratique. J'espère que nous serons tous ici unanimes pour porter ce vœu, pour faire pression pour que le dossier soit traité avec l'impartialité qu'il mérite et pour que soit accordé le renouvellement de l'agrément. C'est pourquoi nous demandons que le gouvernement fasse appliquer loyalement les textes et que l'agrément d'Anticor soit renouvelé. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ce vœu. Au premier abord, on pourrait considérer qu'il ne concerne pas notre Conseil d'arrondissement. Vous avez évoqué l'urgence au vu du calendrier rapproché, mais j'évoquerais un autre argument : nous sommes tout simplement des élus et nous sommes donc concernés. C'est pourquoi il me semblait important que ce Conseil puisse se prononcer sur cette proposition de vœu et, je l'espère, marquer son plus grand soutien à cette démarche. Notre démocratie a besoin de contre-pouvoirs et de garde-fous, c'est pourquoi le travail d'Anticor est indispensable à notre démocratie. C'est donc avec grand enthousiasme que je souhaite que notre Conseil puisse voter ce vœu.

Je pense que tous les élus ont été sollicités par Anticor pour les aider à retrouver cet agrément. Sans même savoir que ce vœu allait être déposé, j'ai pris l'initiative, dès que j'en ai été saisi, d'écrire au Premier Ministre pour lui demander, comme votre vœu, que l'association puisse obtenir le renouvellement de l'agrément rapidement. Je tiens ce courrier à la disposition de ceux qui le souhaitent.

M. Guillaume POITOUX s'est inscrit pour intervenir. »

M. POITOUX : « Merci M. le Maire. Je suis très attaché, comme chacun l'est autour de cette table, et vous l'avez rappelé M. le Maire, au respect des règles démocratiques dans le cadre duquel s'exercent nos mandats, à la rigueur avec laquelle chaque euro d'argent public dépensé doit l'être avec ce souci constant de l'intérêt direct des citoyens et, de manière générale, à la probité dans l'action publique. Comme chacun d'entre vous, je reconnais l'action positive d'Anticor, qui est une association anti-corruption française dont le but est de réhabiliter la démocratie représentative, promouvoir l'éthique en politique et lutter contre la corruption et la fraude fiscale. Personne ici, je n'ose l'imaginer, ne remettra en cause l'efficacité et la nécessité de son action.

Je partage ce souci de voir Anticor avoir de nouveau son agrément pour pouvoir poursuivre son travail, notamment sur les dossiers de corruption. Par exemple, vous auriez pu faire référence à la saisie de la justice le 20 octobre 2020 par l'association lorsque celle-ci a déposé plainte contre X dans ce qu'on appelle communément l'« affaire de la Tour Triangle » auprès du Parquet National Financier (PNF) pour favoritisme dans l'attribution du marché public d'exploitation du Parc des expositions de la Porte de Versailles, 2^e plus grand site d'exposition francilien et l'un des sites les plus rentables de France. Cette plainte s'appuie sur un rapport de la Chambre Régionale des Comptes paru en mars 2020. Cette affaire dite de la « Tour Triangle » avait, et c'est un euphémisme, fait tanguer une nouvelle fois votre majorité.

Sur les questions du délai, vous pré supposez dans votre vœu une décision du gouvernement de ne pas attribuer cet agrément. Je ne vois pas ce qui pourrait laisser aujourd'hui présager une telle chose. Nous sommes dans des délais de renouvellement tout à fait normaux ; quand on compare à 2017 par exemple, le renouvellement a eu lieu dix jours avant la date limite. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur ce point a priori. En revanche, ce qui peut être plus dérangeant, c'est cette espèce de pression exercée contre les personnes qui doivent attribuer ou non cet agrément à une association qui a le pouvoir d'ester en justice. Laissons les autorités compétentes juger sereinement de l'opportunité de renouveler cet agrément, ce dont je ne doute pas. Laissons ce choix s'exercer sans pressions extérieures qui viendraient à avoir l'objectif contraire de défendre les valeurs de celles que vous défendez dans votre vœu.

Je m'associe à vous dans le souhait de renouvellement de cet agrément. Malgré tout, je voterai contre votre vœu. Je vous remercie. »

M. le Maire : « C'est un vote « contre » constructif, si j'ai bien compris. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « Le groupe Communiste va évidemment soutenir ce vœu. On est simplement pour. J'apporte deux informations pour nourrir le débat. Premièrement, je crois qu'on a cessé de compter le nombre de ministres du gouvernement qui ont des démêlés avec la justice. Nous en sommes à 6 ou 7, ce qui est beaucoup par rapport aux époques précédentes.

Ensuite, je voudrais rappeler, parce que c'est une préoccupation constante des élus Communistes, un des éléments qui fondent notre identité : depuis 1920, les élus Communistes reversent leurs indemnités à leur organisation politique, au nom d'une idée simple, celle que nous ne devons pas nous enrichir dans notre mandat et de notre mandat. Cela nous permet de veiller à rester indépendants du mandat électoral et des indemnités qui l'accompagnent. Et, vu la classe sociale d'où nous venons pour la plupart d'entre nous, cela nous permet également de continuer à regarder nos concitoyens à égalité, ce qui est important pour nous.

Les préoccupations d'Anticor, qui existe depuis quelques années, rejoignent complètement nos préoccupations depuis maintenant cent ans. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Je propose donc de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les élu-e-s parisien-ne-s voient leur action encadrée par une charte exigeante en matière de probité, et qu'ils s'appliquent ainsi à participer à la restauration de la confiance entre les administré-e-s et leurs élu-e-s ;

Considérant que l'éthique en politique est un élément déterminant pour le lien de confiance qui doit exister, en particulier dans une démocratie représentative, entre les citoyen-ne-s et leurs représentant-e-s politiques, à Paris comme partout en France ;

Considérant qu'il est, par principe, légitime que les élu-e-s rendent des comptes, notamment en matière de probité et de gestion des deniers publics, ce qui nourrit ce lien de confiance, et que les citoyen-ne-s ne sont pas fondé-e-s à porter plainte lors de soupçons de manquements à la probité ;

Considérant qu'un agrément a été créé à l'article 2-23 du Code de procédure civile pour permettre que les associations de lutte contre la corruption puissent se porter parties civiles en cas de soupçon d'atteinte à la probité et que ces dernières sont, dès lors, les seuls acteurs indépendants habilités à saisir un juge d'instruction, constitutionnellement indépendant, le parquet financier étant quant à lui hiérarchiquement soumis au Ministre de la Justice ;

Considérant que l'action d'ANTICOR œuvre au bon fonctionnement de notre démocratie en ce qu'elle contribue au lien de confiance entre les citoyen-ne-s et leurs élu-e-s, à sa restauration et à sa consolidation, qu'elle n'a montré aucune forme de complaisance par le passé étant indépendante, transpartisane dans sa formation et non partisane dans son action et que la cessation de son activité aggraverait la défiance des citoyen-ne-s envers leurs élu-e-s ;

Considérant que l'association ANTICOR a obtenu cet agrément sans discontinuité depuis 2015 et qu'elle remplit les 5 critères qui conditionnent l'obtention de l'agrément en termes d'ancienneté, d'activité effective de lutte contre la corruption, de nombre d'adhérent-e-s, de désintéressement et d'indépendance, et de fonctionnement interne régulier ;

Considérant que la date butoir pour que le Ministère de la justice renouvèle l'agrément est le 3 février 2021, que l'agrément actuel expire le 15 du même mois et que l'association ANTICOR s'en inquiète au plus haut point ;

Sur proposition de Monsieur Nour DURAND-RAUCHER, Madame Joëlle MOREL et Monsieur Alexandre VISCONTINI du Groupe Écologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

Que le gouvernement fasse appliquer loyalement les textes et que l'agrément d'ANTICOR soit renouvelé avant le 2 février 2021 ;

De façon plus générale, que le gouvernement accentue les efforts de moralisation de la vie publique, notamment en permettant à la société civile de contrôler les atteintes à la probité.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est contre ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté.

Le vœu est adopté à la majorité.

V11202102 Vœu relatif à l'opération « 24 heures de la propreté » dans le quartier Belleville-Saint Maur

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND. M. Grégory MOREAU se prépare à lui répondre. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Merci M. le Maire. Nous constatons tous chaque jour que l'état de propreté des rues de notre arrondissement se dégrade. Nous avons eu connaissance de l'opération dite des « 24 heures de la propreté » menée en septembre 2020 dans le quartier Charonne-Faidherbe et qui a mobilisé les services de la Ville pour nettoyer, réparer et repeindre. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette opération pour le bien-être des habitants du quartier et pour l'amélioration de leur cadre de vie.

Cela étant dit, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une opération ponctuelle et nous ne pouvons accepter que cette opération ne se déroule que dans le quartier Charonne-Faidherbe. Il faut que cette opération ait lieu le plus vite et le plus régulièrement possible dans les autres quartiers de l'arrondissement qui souffrent d'un délabrement manifeste. Je pense notamment à des rues du quartier de Belleville-Saint Maur où l'on peut trouver du mobilier urbain dégradé, des dépôts sauvages et des encombrants qui peuvent rester assez longtemps dans les rues.

Nous souhaitons donc que tous les quartiers de notre arrondissement aient le même traitement, sans privilèges. C'est pourquoi les élus du groupe Changer Paris émettent le vœu que :

- que la Ville de Paris procède d'ici la fin du premier trimestre 2021 à une opération « 24 heures de la propreté » dans le quartier Belleville-Saint Maur,
- que lors de cette opération, une attention particulière soit portée aux rues Oberkampf, Saint Maur et Jean-Pierre Timbaud,
- que par la suite, les services de la propreté et des encombrants de la Ville de Paris portent une attention renforcée à ce quartier pour prévenir toute nouvelle dégradation durable.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Chers collègues, il est clair que le trio propreté/zéro déchet/végétalisation représente un cercle vertueux qui est bien sûr au cœur des préoccupations du Groupe Écologiste et qui est déjà au cœur des actions de la majorité municipale comme je vais tenter de vous l'illustrer brièvement, rendant ainsi ce vœu inopportun.

On ne peut pas vous laisser parler de « délabrement manifeste » et « d'abandon des habitants désespérés » pour le quartier Belleville-Saint Maur. Nous avons évidemment conscience que ce quartier est aussi dense que vivant par son caractère festif et ses manifestations régulières, ce qui entraîne un fort taux de renouvellement des souillures. Mais ce quartier est traité à la hauteur de ces enjeux, comme les autres de l'arrondissement, et même davantage grâce à des dispositifs complémentaires.

Afin de répondre aux problématiques d'affichage sauvage, de collage et de graffitis, Mme Colombe BROSSEL a souhaité expérimenter des opérations appelées « RESET ». À ce sujet, je remercie Mme Marion Martel et Mme Lola Lemoine du cabinet du Maire pour les précisions qu'elles m'ont apportées sur ces développements récents. Ces opérations menées par la Fonctionnelle de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), qui agit généralement de façon ponctuelle suite à des événements, visent à retirer sur une journée l'ensemble des stickers, affiches et graffitis sur un secteur donné et à remettre en peinture les surfaces concernées.

Le 11^e arrondissement, malheureusement particulièrement concerné, a été l'arrondissement pilote et a ainsi été le premier arrondissement à bénéficier de cette opération, qui a eu lieu dimanche 25 octobre et non le 24 septembre comme vous l'indiquez dans votre vœu. Cette opération a porté sur le secteur compris entre les rues de Charonne/Faidherbe/Montreuil et le boulevard Voltaire. À cette occasion, la Fonctionnelle y a identifié plus de 300 défauts de propreté verticale sur des murs, des panneaux de signalisation, des armoires électriques, des potelets, notamment via l'application « Dans ma rue ». Une seconde opération était prévue dans le quartier Bastille-Popincourt début novembre, mais a malheureusement dû être annulée à cause des conditions sanitaires.

Dès le mois de février, ce qui correspond au calendrier de votre vœu, la majorité municipale a obtenu trois opérations de cette nature par semaine, dans une quinzaine de quartiers, par roulement. Avec

mon collègue Alexandre VISCONTINI, nous avons naturellement proposé au chef de la division propreté du 11^e, M. Michael Mendes, que le quartier Belleville-Saint Maur bénéficie de cette opération en priorité. Les agents de la DPE du 11^e seront également mobilisés pour agir en coordination sur les voies des secteurs concernés afin de rafraîchir complètement ces quartiers prioritaires.

Ce dispositif RESET vient compléter un ensemble de mesures déjà mis en place pour ce quartier :

- Le secteur Oberkampf/Saint Maur/Jean-Pierre Timbaud est traité en priorité par les agents de la propreté. Les objectifs de fréquences hebdomadaires de lavage et de balayage sont renforcés : 1 passage quotidien de la DPE, voire 2 passages si le service d'urgence propreté est sollicité.
- L'adjonction d'actions de propreté par la Régie de quartier complète les actions du service technique de la propreté du 11^e. La Régie de quartier, située rue de l'Orillon, a également un rôle d'insertion pour le retour à l'activité de personnes ayant connu la précarité.
- S'agissant des encombrants, face à la hausse constante des dépôts déclarés, la Ville fait appel à un marché d'appui. Le prestataire, qui est partagé avec le 20^e arrondissement, travaille sur tous les boulevards communs, avec une priorité sur Belleville.
- L'impression de malpropreté – vous avez parlé de « végétation défraîchie » – peut engager d'autres directions de la Ville que celle de la propreté. C'est pourquoi nous avons souhaité la mise en place de marches transverses, avec toutes les directions intervenant sur l'espace public.
- La DPSP est particulièrement mobilisée dans la lutte contre les incivilités. Ce sont ainsi, chaque année, plusieurs milliers de procès-verbaux qui sont dressés, et ce chiffre est en hausse. Vous serez sans doute particulièrement sensible à cet argument.
- Il y a également beaucoup d'actions de sensibilisation et de prévention de la part des bailleurs sociaux, nombreux dans ce quartier, et des agents de la DPE, notamment l'événement « Belleville plus durable » qui s'adresse aux plus jeunes depuis quelques années et aborde tous les thèmes de la propreté et du développement durable.

Je boucle ainsi ce cercle écologique vertueux par lequel j'avais commencé. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour synthétiser les propos de M. Grégory MOREAU, qui avaient beaucoup de pertinence et de détails, nous vous suggérons de retirer votre vœu parce qu'il est satisfait de manière complète. De plus, ce que nous mettons en œuvre va encore plus loin. Donc adopter votre vœu nous inciterait à faire moins que ce que nous ferons dès la première semaine de février. C'est pourquoi je vous invite à le retirer. »

Mme MOUYSET-NOZERAND : « Nous allons le maintenir, pour être bien sûrs que tout soit fait. »

M. le Maire : « Pardonnez-moi, mais je vous le demandais avec courtoisie car je sais que vous êtes une élue constructive. Grégory MOREAU et Colombe BROSEL ont mis en œuvre une de nos idées sous forme de test pour la première fois dans notre arrondissement. Deux séances du Conseil d'arrondissement passent et vous présentez un vœu qui nous demande de généraliser notre idée, et ce une fois à Belleville dans le premier trimestre. On vous répond que dans deux semaines nous la généralisons dans tout l'arrondissement, y compris Belleville, grâce à trois opérations par semaine. Voter votre vœu serait vous donner une victoire politique sur une action qui ne relève que de nous. Je suis désolé mais nous ne vous ferons pas ce petit plaisir.

Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'opération dite des « 24 heures de la propreté » menée le 24 septembre 2020 dans le quartier Charonne-Faidherbe qui a mobilisé les services de la Ville pour nettoyer, réparer, retirer les tags et repeindre dans tout un secteur,

Considérant à contrario le délabrement manifeste des rues du quartier Belleville-Saint-Maur, notamment les rues Oberkampf, Saint-Maur et Timbaud où l'on dénombre pêle-mêle des dépôts sauvages, des encombrants, du mobilier urbain très dégradé, de la végétation défraîchie et de très nombreux tags sur les murs, les vitrines et les rideaux des commerces,

Considérant le fort sentiment d'abandon des habitants du quartier Belleville-Saint-Maur, désespérés de voir leur cadre de vie se dégrader inexorablement, sentiment auquel il nous appartient de mettre un terme par des actions concrètes,

Considérant que les quartiers populaires ne sont pas des quartiers de seconde ordre et que leurs habitants ont autant droit à une qualité de vie basée sur le beau, le propre et l'agréable que partout ailleurs dans le 11^{ème} arrondissement,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris procède d'ici la fin du premier trimestre 2021 à une opération « 24 heures de la propreté » dans le quartier Belleville-Saint-Maur,
- Que lors de cette opération, une attention particulière soit portée aux rues Oberkampf, Saint-Maur et Timbaud,
- Que par la suite, les services de la propreté et des encombrants de la Ville de Paris portent une attention renforcée à ce quartier pour prévenir toute nouvelle dégradation durable.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? M. Guillaume POITOUX. Qui est pour ? Les élus du groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Merci beaucoup.

Le vœu est rejeté à la majorité.

QUESTION ORALE ADRESSEES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202101 - Question orale relative au plan de vaccination des Parisiens

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Monsieur le Maire, depuis l'été 2020, nous avons été informés à plusieurs reprises de la préparation d'un plan vaccination pour la Ville de Paris. Dernièrement, la Maire de Paris a vivement critiqué l'État quant à ses défaillances dans l'organisation de cette campagne vaccinale. Pourtant, pour nous, c'est votre gestion de la crise Covid n'a rien à envier à celle du gouvernement pour ce qui est de l'incompétence et de l'impréparation.

Comme pour le gouvernement, vous pensez que nous avons oublié votre échec sur les masques : souvenez-vous, ces masques promis à tous les Parisiens pour le jour du déconfinement qui ne sont

jamais arrivés, et à la place nous avons reçu des masques version « papier essuie-tout » pour les publics fragiles. Vous pensez que nous avons oublié que les drive-tests ont d'abord été mis en place grâce aux initiatives de maires d'arrondissement de l'ouest parisien sans aide de la mairie centrale. Vous pensez que nous avons oublié que rien n'a été prévu pour contrôler les attroupements de population lors du déconfinement, et qu'il n'y a eu aucun contrôle de la fréquentation et des horaires des terrasses éphémères. Alors, aujourd'hui, permettez-nous d'être inquiets concernant l'organisation de cette campagne massive de vaccination.

C'est pourquoi, concernant le 11^e arrondissement, Monsieur le Maire, nous vous saurions gré de nous informer :

- des sites précis mis à disposition et équipés pour permettre la vaccination des Parisiens dans le 11^e arrondissement
- du nombre précis de Parisiens ayant pu bénéficier d'une première injection du vaccin dans le 11^e arrondissement
- des stocks de vaccins reçus à Paris et attribués aux sites de vaccination du 11^e arrondissement
- du nombre de consentements écrits recueillis dans les EHPAD publics du 11^e arrondissement
- des personnels municipaux réquisitionnés pour permettre la bonne distribution du vaccin dans le 11^e arrondissement
- des liens créés avec la médecine de ville afin de permettre une mobilisation rapide du personnel médical en mesure d'injecter le vaccin dans le 11^e arrondissement.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Vous êtes inquiète concernant la campagne de vaccination, nous le sommes aussi.

Nous sommes tout autant inquiets de découvrir, par cette question orale, que vous ne semblez pas encore avoir tout à fait compris quelles étaient les compétences et les responsabilités de chacun dans la gestion de cette crise. Je veux d'ailleurs saluer le volontarisme de la Maire de Paris et de ses adjoints compétents qui nous permet, à l'ensemble des maires d'arrondissement, de la majorité et de l'opposition, d'avoir un dialogue direct avec le directeur général de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Préfet de police qui est le chef de file, aux côtés de la Maire, pour la gestion de cette crise. Depuis février 2020, ces points se tiennent de façon hebdomadaire et parfois deux ou trois fois par semaine. À cette occasion, l'ensemble des élus s'expriment, ou presque, car nous avons bien peu entendu Mme Rachida DATI lors des dernières réunions. Nous avons entendu les maires des 8^e, 17^e et 15^e arrondissements qui portaient une parole très différente de celle que vous exprimez par votre question.

Je m'inquiète donc du côté décalé de votre question, qui se trompe de cible, alors que le président de votre parti s'est exprimé sur le sujet, et alors que nombre de vos collègues à Paris et au-delà, à l'image de Vincent Jeanbrun, Maire de l'Haÿ-les-Roses (aussi conseiller régional, conseiller de la métropole du Grand Paris) ou de Jean-François Copé, Maire de Meaux, ont exprimé clairement, et dans des termes analogues aux nôtres, leur incompréhension devant la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, et notre colère due à la gestion de la pénurie des vaccins et à la répartition des 500 000 doses distribuées dans l'ensemble du pays : Paris est attributaire de 10 000 doses par semaine dont 545 doses pour le 11^e arrondissement. Ce ratio a été établi sur une règle claire et annoncée, il est fixé au prorata du nombre d'habitants de plus de 75 ans de chaque territoire. Chaque arrondissement a donc eu une dotation qui permet en proportion de vacciner le même nombre de seniors.

On peut faire le calcul sur le 11^e arrondissement. Le problème est qu'avec 545 doses par semaine pour le 11^e, cela prendrait 8 à 9 mois pour vacciner l'ensemble des habitants de plus de 75 ans de notre arrondissement. C'est inacceptable. Nous avons ouvert un centre dans notre salle Olympe de

Gouges qui a été équipée de 12 box, et avons mobilisé des infirmiers, la communauté médicale, notamment les médecins de ville du 11^e arrondissement et des associations de médecins qui se sont constituées. Je salue particulièrement l'association Santé Charonne, qui a proposé de mobiliser les médecins retraités pour effectuer les vaccinations. Nous avons donc tous les moyens logistiques et humains nécessaires. La Ville a mis en place l'approvisionnement des doses pour chacun des 17 centres ouverts à Paris, sachant que des centres supplémentaires vont ouvrir dans les plus gros arrondissements.

Le problème aujourd'hui est le nombre insuffisant de doses. Avec nos 12 box dans le 11^e arrondissement, nous serions en capacité d'assurer 400 vaccinations par jour. À ce rythme, cela signifierait que nous ferions en quinze jours la première injection pour tous les habitants de plus de 75 ans du 11^e arrondissement. Mais avec le rythme auquel les doses sont acheminées, il nous faudra 8 à 9 mois. Vous voyez bien que vous vous trompez de cible avec votre question. Il s'agit d'un sujet grave et d'une préoccupation qui mobilise et inquiète tous les élus municipaux de ce pays, donc il ne faut pas jouer avec un sujet aussi préoccupant que celui-ci.

Pour rentrer dans le détail de ces 545 doses, puisque vous demandez les chiffres : 35 personnes ont été vaccinées lundi dernier (premier jour), 150 mardi, 149 hier mercredi, 138 rendez-vous en prévision jeudi, 138 vendredi. Les 104 rendez-vous de samedi ont été rebasculés sur jeudi et vendredi au vu de la faible activité. Si l'addition de ces chiffres nous donne un nombre supérieur à 545, c'est parce qu'il a été possible de bénéficier de quelques doses supplémentaires provenant de centres dont l'ouverture a été différée. Le centre du 20^e a été ouvert hier et d'autres ouvriront un peu plus tard.

En termes de moyens humains, quatre agents de la Mairie du 11^e font tourner le centre et accueillent les gens et la Ville de Paris a mis à notre disposition deux cadres administratifs pour la gestion et la régulation administrative de l'ensemble de ce centre. Ce sont les médecins qui assurent le pilotage médical avec l'association des infirmiers, qui s'occupe également du centre des tests Covid-Covisan situé dans les salles Sedaine et Roussel de la mairie.

J'espère que les doses finiront par arriver. Je suis auditeur et participant de chacune des conférences téléphoniques que j'ai évoquées, et j'affirme que la Maire de Paris porte haut notre parole. Certaines de ses colères nous ont permis de faire bouger les choses très rapidement. Lors de la première conférence téléphonique en janvier, l'ARS nous indiquait qu'il fallait dix jours pour obtenir le recueillement du consentement dans les EHPAD, qu'il fallait des délais administratifs, etc. Avec le talent administratif que notre pays peut parfois connaître, nous allions perdre des semaines. La détermination de la Maire a permis de faire bouger les lignes et nous a permis d'ouvrir des centres de vaccination alors qu'il en était encore hors de question le 3 janvier. Nous avons pu ouvrir des centres dans un délai record et qui couvrent tous les arrondissements de Paris.

Pour conclure, je voudrais vraiment saluer l'ensemble de la communauté médicale de notre arrondissement qui a répondu présent et qui s'est mobilisée en ne comptant pas les heures pour faire en sorte que les seniors soient accueillis, vaccinés et suivis avec tout le professionnalisme qui est nécessaire pour ce type d'opération. Merci beaucoup.

L'ordre du jour ayant été épuisé, je clos la séance et vous souhaite une bonne soirée. »

À 19h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.